

**NICE COTE D'AZUR**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**réunion du vendredi 30 janvier 2009**

La séance est ouverte à 8 h 12 par monsieur Christian Estrosi,  
président de Nice Côte d'Azur

**M. LE PRESIDENT.**- Mes chers collègues, je vous propose de prendre place.

Je vais ouvrir la première séance du conseil communautaire de la communauté urbaine de Nice Côte d'Azur.

Je crois que nous avons tous conscience qu'il s'agit d'un moment important. J'ai d'ailleurs participé, mercredi dernier, à l'assemblée générale de l'association des communautés urbaines de France avec nos collègues Christian Iacono et Roger Roux. Nice Côte d'Azur a donc rejoint le club des sept communautés urbaines de plus de 500 000 habitants. Nous ne pouvons une fois de plus que nous féliciter du travail que nous avons pu accomplir en commun pour réussir cela dans des délais qui étaient contraints.

Je vous propose de désigner monsieur Christophe Barbosa comme secrétaire de séance et, avant de lui demander de procéder à l'appel, je vous informe que par délibération en date du 24 décembre 2008, le conseil municipal de Nice a désigné monsieur Olivier Bettati en qualité de conseiller communautaire en remplacement de monsieur Éric Ciotti, démissionnaire de son poste. Je souhaite donc à Olivier Bettati la bienvenue dans cet hémicycle.

*Applaudissements.*

Maintenant je demande à notre secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

*Monsieur Barbosa procède à l'appel des conseillers communautaires.*

**M. LE PRESIDENT.**- Je vous remercie. Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir délibérer valablement.

Il s'agit essentiellement ce matin de vous présenter nos orientations budgétaires pour l'année 2009.

Dois-je rappeler que ce débat d'orientation budgétaire intervient dans un double contexte : tout d'abord celui, bien évidemment, d'une crise financière qui, comme pour chacun des maires qui sont ici à cette tribune ou tout responsable de collectivité locale, nous amène à construire nos budgets et à les hiérarchiser en fonction de l'exigence du soutien à l'activité économique, à l'emploi, à nos entreprises qui sont les créateurs de richesse et le soutien à l'emploi, et c'est bien sûr l'investissement qui doit prédominer, sachant que la communauté urbaine, de par ses prérogatives et ses compétences, a de toute façon essentiellement cette mission qui lui est confiée. Il nous appartient de construire, à travers nos orientations budgétaires, la préparation d'un budget qui réponde essentiellement à cette exigence.

Deuxièmement, c'est notre premier budget, en tout cas en ce qui me concerne c'est le premier que j'ai à vous proposer puisque, lorsque nous nous sommes installés dans ces fauteuils et lorsque vous m'avez accordé votre confiance pour présider aux destinées de notre communauté d'agglomération, c'est un budget en cours d'exécution que j'ai eu à administrer, même si nous en avons réorienté quelques-uns des objectifs.

Ce passage en communauté urbaine nous amène en même temps à prendre des dispositions, des décisions qui, pour moi, ne pouvaient pas ne pas aller de pair avec le plan de relance gouvernemental qui vient d'être voté par le parlement (26 milliards d'euros). Comment imaginer un seul instant, alors que c'est l'opportunité pour des collectivités, et notamment une institution comme la nôtre, de pouvoir bénéficier d'une aide conséquente de l'État dans le courant de l'année 2009, puisque ces 26 milliards d'euros au plan national sont à consommer pendant l'année 2009, ne pas cibler un certain nombre de sujets relevant de notre compétence pour bénéficier directement de ces aides à l'investissement.

C'est donc, avec Henri Revel et les maires avec lesquels nous avons préparé ces orientations budgétaires, les choix que nous avons à vous proposer.

Compte tenu de la conjoncture économique tendue, bien évidemment, il est compliqué de faire des prévisions et de définir une bonne stratégie quand le prix du baril de pétrole a été divisé par trois en cinq mois et que la déflation a succédé à l'inflation. Les prévisions de croissance pour 2009 sont donc prudentes, elles oscillent entre 0 et 0,5 % et, pour 2010, si un mieux est espéré, je préfère le regarder avec prudence.

Dans ce contexte, notre situation financière, celle dont j'ai hérité, doit être analysée avec précision. A ma demande, le cabinet KPMG réalise un audit dont les premiers retours confortent ma première analyse.

Les finances de Nice Côte d'Azur doivent faire l'objet d'une vigilance permanente. La dette s'élève à 455 millions d'euros, elle représente 910 euros par habitant. L'autofinancement est faible, de l'ordre de 30 millions d'euros. C'est un seuil minimal qu'il nous faut absolument préserver.

Il est donc vital que nous conservions et amplifions notre dynamisme et que, dans le même temps, nous soyons particulièrement attentifs à notre niveau de recettes puisque nous enregistrons un tassement de leur évolution depuis 2005. C'est ce que nous relevons. Les recettes sont passées de 386 millions d'euros en 2005 à 419 millions d'euros en 2008, soit une augmentation de 9 % sur quatre ans, ce qui représente, il faut le savoir, à peine le niveau de l'inflation. Ce n'est pas glorieux, autant le dire.

Nos recettes proviennent principalement des dotations de l'État et de la fiscalité. La dotation d'intercommunalité progressera pour la période 2009-2014 de 35 % soit plus 8,4 millions d'euros par an, puisqu'elle est entièrement liée à la transformation en communauté urbaine. Je pose la question : quand on voit la faiblesse de la progression de nos recettes sur quatre ans, imaginez un seul instant que je n'ai pas fait, que nous n'ayons pas fait, pour une immense majorité d'entre nous, le choix courageux de passer au statut de communauté urbaine qui nous offre ces perspectives de croissance, la préparation et la présentation de nos orientations budgétaires dans la situation de crise actuelle, si nous étions restés au même statut, ne seraient sans doute pas du même ordre et, en cascade, nous mettrions en difficulté chacune des communes de notre communauté désormais urbaine.

S'agissant de nos recettes fiscales, et là aussi je pose la question, quand on voit le taux, le niveau d'investissement qui sera le nôtre, qu'est-ce qui le permet ? C'est notre passage en communauté urbaine. Et qu'est-ce qui va nous permettre de le faire, je l'annonce clairement d'entrée, sans augmentation de la fiscalité ? Il n'y aura aucune augmentation de la fiscalité, les contribuables doivent le savoir, c'est-à-dire que la plus grande institution du territoire de Nice Côte d'Azur qui doit réaliser l'essentiel des investissements sur notre territoire, va réaliser des investissements importants, voire considérables cette année comme les années qui viennent, cette année sans augmentation de la fiscalité et je ferai tout pour qu'il en soit de même pendant la durée de notre mandat. Mais, il nous appartient de produire, pour pouvoir respecter cet engagement, une politique d'investissement qui crée suffisamment de richesses et d'emplois pour qu'en même temps nous puissions enregistrer des recettes qui nous permettent de tenir bon : soutien à l'activité, soutien à l'emploi, donc soutien en matière d'action sociale, car permettez-moi de vous dire qu'un euro d'investissement qui sauve un emploi c'est une politique sociale avant tout, et c'est la seule politique sociale, juste, équitable et pragmatique, et qui en plus de cela peut nous donner l'espérance d'enregistrer des recettes nouvelles.

Je dirai un mot à la fin sur l'opération d'intérêt national, mais si nous avons un espoir à fonder sur l'avenir, c'est celui-là : depuis Sophia, il y a trente-cinq ans, plus aucune zone d'activité créatrice d'emplois et capable d'attractivité pour l'implantation de grandes entreprises de dimension internationale n'a été créée dans le département. Chacun continue à faire ses investissements publics, à augmenter sa fiscalité pour essayer de répondre aux attentes de ses concitoyens en faisant avec les dotations de l'État, avec l'agent du contribuable, avec les recettes à croissance constante, mais on ne se soucie pas d'implanter des

entreprises nouvelles qui vont générer des recettes nouvelles et nous permettre de pouvoir enfin réaliser les équipements que sont en droit d'attendre de notre part, nos administrés, sans faire appel toujours à l'impôt ni aux dotations de l'État.

Eh bien, j'ai voulu dès la première année, ces deux grandes réformes : la première, que nous obtenions la confiance de l'État sur une opération d'intérêt national et la seconde, que nous réussissions ce passage du statut de communauté d'agglomération en communauté urbaine qui nous permet d'aborder le 1<sup>er</sup> janvier 2009 dans une situation où toutes les collectivités de France, tous les territoires de France, d'Europe, du monde sont dans une situation si délicate, où nous sommes sans doute les seuls dans notre pays à avoir bénéficié en 2008, par notre action et notre volontarisme, de deux atouts pour nous permettre de mieux faire face et de mieux encaisser la crise. On verra, quand on fera le bilan à la fin de l'année 2009 et qu'on se comparera à d'autres territoires de France, j'en suis convaincu, que nous avons mieux résisté que d'autres parce que nous avons eu le courage de prendre ces initiatives.

Je souhaite que soit menée aussi en 2009 une réflexion globale sur la question essentielle de la gestion des déchets. Il s'agit là d'un problème majeur pour Nice Côte d'Azur. Soyons responsables, la valorisation et l'élimination des déchets sont au cœur des préoccupations des collectivités territoriales et de l'État alors que les dépenses liées à leur gestion augmentent très rapidement.

Nous avons donc de nombreux défis à relever dans ce domaine et ce, dès cette mandature. Nous devons développer la valorisation des déchets pour réduire au maximum les tonnages de l'incinération. Il est impératif de continuer à investir dans le tri sélectif et de mettre en place des procédés de valorisation des mâchefers. Enfin, outre l'amélioration de la qualité de la collecte des déchets ménagers, il est nécessaire de prévoir la construction de nouvelles déchetteries sur le territoire, des aménagements de celles existantes et la réalisation de quais de transfert.

Compte tenu de ces enjeux et de l'annonce à très court terme de la fermeture de la décharge de la Glacière, je demande à Pierre-Paul Léonelli auquel j'ai décidé de confier la délégation de la propreté, de la gestion et de la collecte des déchets, d'engager sans retard et sans tarder ce travail de réflexion.

Je vous invite d'ores et déjà à y apporter votre contribution.

Nous n'augmenterons donc pas les recettes fiscales, cette décision nous impose d'être encore plus rigoureux et de réaliser d'importantes économies de fonctionnement qui permettront de renforcer nos investissements. C'est ma culture, ce n'est pas la culture de tout le monde et c'est sans doute ce qui fait la différence entre deux tendances idéologiques dans notre pays. Moi, j'appartiens à la catégorie de ceux qui considèrent que soutenir l'activité et l'emploi c'est l'investissement, ce n'est pas la dépense publique et l'augmentation des charges de fonctionnement.

A cet égard, quand je vois ce qui s'est passé et les conséquences que les élus de la ville de Nice ont tant payé du passage à la communauté d'agglomération il y a quelques années de cela, où l'on a transféré à celle-ci près de 800 emplois qui étaient chargés de compétences dédiées à la ville, quand j'ai à bâtir aujourd'hui un budget pour la ville de Nice avec 1 200 emplois de plus aujourd'hui que ce qu'il y avait à l'époque après avoir envoyé vers la communauté d'agglomération 800 salariés de la ville de Nice, car la réalité est celle-là, je vous prie de croire que je serai particulièrement attentif à ce que le passage en communauté urbaine ne coûte d'emploi à personne, ne génère pas une création d'emploi ici et, bien évidemment, que les effectifs transférés depuis chacune de nos communes vers la communauté urbaine, ce sera la responsabilité de chacun des maires mais en tout cas dans ma commune, ne nous amènent pas à observer la création du moindre emploi supplémentaire. Qui plus est, à titre personnel, c'est mon choix pour avoir à limiter les conséquences de la situation dont j'hérite, je ne remplacerai pas le départ d'un fonctionnaire sur deux à la retraite dans ma propre commune, pour ne pas en faire payer le prix aux niçois.

J'ai donc souhaité que nous nous engagions sur cette voie et Nice Côte d'Azur nous permet de réaliser des économies d'échelle dès lors que nous mettons cette rigueur nécessaire.

La mutualisation de certains services entre Nice Côte d'Azur et la ville de Nice est d'ores et déjà amorcée pour les ressources humaines, l'informatique, la commande publique, les affaires juridiques ou les moyens généraux.

Pour le transport, avec le conseil général, nous avons décidé de regrouper les autorités organisatrices de transports « transport des Alpes-Maritimes » et « ligne d'azur » pour améliorer la lisibilité des transports et la vie quotidienne des usagers.

J'avais annoncé, lors de ma réélection à la présidence du conseil général au mois de mars dernier, avec le soutien des conseillers généraux dont un grand nombre sont à mes côtés ici à cette tribune et je salue Henri Revel, Louis Nègre, Honoré Colomas, Alain Frère, René Vestri, Olivier Bettati, Jean Icart, que c'est un choix que nous avons fait ensemble. On est passé au transport à 1 euro dans les conditions que vous savez, puisqu'à la place que j'occupe ici, quelqu'un n'y était pas favorable, le résultat est considérable et j'en donnerai les chiffres dans quelques instants. Mais, après avoir réussi cela et avoir obtenu de toutes les autorités organisatrices de transport routier et tramway du département des Alpes-Maritimes, que nous passions à la même tarification, j'ai dit que je souhaitais que pendant la durée de ce mandat (c'était à la tribune du conseil général), nous réussissions à fédérer toutes les autorités organisatrices de transport pour arriver à une carte d'abonnement unique et en même temps, parce qu'on pense souvent à son petit ego personnel, sa petite présidence personnelle, son petit-pré carré, les places de quelques-uns de ses proches à accorder des postes à responsabilité dans sa propre autorité organisatrice de transport, etc., qu'il fallait n'avoir de considération que pour l'utilisateur. L'utilisateur

se moque de tout cela, l'utilisateur veut le meilleur service offert, au meilleur coût possible.

Par conséquent, au moment où ce grand débat arrive enfin dans notre pays, depuis tant d'années que nous l'attendons, pour mettre de l'ordre dans les différents échelons des collectivités, permettez-moi de vous dire, et en tout cas c'est le combat que je mène au parlement, dans ce débat où il faut identifier ce que doivent faire les régions, les départements, les intercommunalités et les communes, qu'il y a sans doute un échelon à supprimer ou à fusionner et l'idée des grandes métropoles est quelque chose qui me séduit assez, dont ici nous pourrions être un pivot avec la communauté urbaine pour les Alpes-Maritimes, mais sincèrement, si avant de faire tout ce balayage, on commence par faire un balayage sur toutes les autorités organisatrices de transports, sur tous les SIVOM, sur tous les SIVU, sur tous les petits « trucs » qui coûtent des sommes considérables aux contribuables avant de penser à supprimer un échelon, il y a déjà des dizaines voire des centaines d'autres échelons dans lesquels il y a un ménage à faire et qui permettraient à toutes les collectivités de faire des économies considérables de dépenses de fonctionnement en mutualisant l'ensemble des services. C'est en tout cas la position que personnellement je défends au parlement dans ce grand débat sur la réforme territoriale.

Pour le transport, depuis le 1<sup>er</sup> janvier c'est fait. Je vous annonce que madame Lartigau, qui était directrice des transports de la communauté urbaine, est devenue à la fois directrice des transports de la communauté urbaine et des transports du conseil général. C'est une initiative unique en France ! Je suis sûr qu'il n'y aura pas la guerre entre deux directeurs et je suis sûr qu'avec un seul directeur nous allons réussir quelque chose d'extraordinaire. Avec une autorité organisatrice des transports qui transporte 55 millions de passagers, la nôtre, chaque année, la deuxième grande autorité des transports des Alpes-Maritimes, le conseil général, 12 millions de passagers, nous ne formerons plus qu'un d'ici la fin de l'année. J'inviterai les autres progressivement, ou en même temps, s'ils le souhaitent, à suivre parce que c'est le plus beau combat que nous ayons à gagner au cours de l'année 2009, ou en tout cas, s'il nous faut un peu plus de temps, dans les deux à trois années qui viennent et qui sera exemplaire aux yeux de la France entière.

Parallèlement, nous conduirons une politique de recrutement rigoureuse. Je le répète, à l'échelle de Nice Côte d'Azur et de la ville de Nice, il n'y aura pas un recrutement de plus pour 2009 et plus largement pour la période 2009-2014, car il faut s'inscrire dans la durée. Je vous proposerai un budget ambitieux.

Nice Côte d'Azur atteindra sur les six prochaines années un niveau d'investissement record. Je lisais ici que j'étais un prestidigitateur, non, je ne suis pas un prestidigitateur, certains n'ont pas appris la comptabilité publique, mais moi je sais que tout ce que j'ai dit, je l'ai toujours fait.

Les engagements que nous avons pris ensemble, nous les réaliserons et nous les réaliserons sur une comptabilité claire, nette, transparente, simplement parce

que nous sommes courageux, volontaires et parce que nous avons eu le courage de prendre les bonnes mesures là où d'autres les ont contestées.

On peut s'engager sur 2 milliards d'euros d'investissement, globalement entre nos communes, l'aide du conseil général et je l'espère de la région pour partie, de l'État et de la communauté urbaine, parce que simplement on a eu le courage de prendre les mesures que j'ai rappelées tout à l'heure. C'est tout. Faire de la politique au sens noble du terme, c'est cela, ce n'est pas toujours faire du bla-bla, et en même temps s'opposer aux décisions qui permettent de récupérer des aides qui font effet levier sur l'ensemble des engagements qui sont les nôtres.

Avec une progression de près de 45 % de notre niveau d'investissement qui se situera - j'annonce le chiffre, c'est de la comptabilité à 1 250 millions d'euros, nous nous donnerons les moyens de concrétiser nos projets. Nous nous y sommes engagés et nous allons le faire, tout simplement. Il faudra bien évidemment ajouter à ces 1 250 millions d'euros de crédits, le fait que j'ai sollicité auprès du gouvernement, dans le cadre du plan de relance, une aide conséquente de l'État. Voilà pourquoi nos orientations budgétaires arrivent maintenant. Certains auraient sans doute voulu que nous présentions tant dans nos communes qu'ici, nos orientations budgétaires avant que le plan de relance de l'État ne soit voté, nous ne sommes pas des gamins, nous avons besoin d'avoir des certitudes, de savoir exactement ce qui serait positionné, sur quoi, au bénéfice de nos collectivités, de la part de l'État, avant d'établir un budget définitif pour que cela puisse abonder nos orientations.

A partir du moment où l'État dit qu'il y a 26 milliards d'euros à consommer en 2009, je connais tellement la critique et je connais la personnalité du président de la République, j'ose le dire ici, je sais qu'il ne serait pas content du tout si, après avoir fait adopter par le parlement un plan de relance de 26 milliards d'euros à consommer en 2009, il était obligé de dire au 31 décembre prochain que l'on n'en a consommé que 13 milliards. Je vois tous ceux qui hurleraient en disant « vous voyez bien, ce n'était que de belles promesses, cela ne vous a coûté que 13 milliards, c'est facile d'annoncer 26 milliards d'investissement, cela ne vous en a coûté que 13 ». Il a donc besoin d'atteindre sa culture du résultat. Il a besoin de les consommer. La France a besoin de les consommer pour pouvoir faire face à la crise. A partir de là, de qui l'État a-t-il besoin, prioritairement ? Il a besoin des collectivités qui ont déjà des dossiers montés, ficelés et prêts à permettre l'exécution de ces crédits pendant l'année 2009.

Croyez-moi, quand je suis allé avec Éric Ciotti voir le ministre de la relance il y a quelques semaines de cela, avec nos dossiers ficelés, il était plutôt content, il ne nous a pas dit « non, je ne vous en donnerai qu'une petite partie parce qu'il faut que j'en garde pour les autres ». Chaque fois que les services d'une collectivité ont bien travaillé, avec des dossiers en avance et je le dis aux maires qui sont ici, nous nous en sommes beaucoup entretenus puisque le moindre dossier d'investissement communal compte aussi et dépendant de vos compétences, notre communauté urbaine peut accompagner, aider, soutenir auprès de l'État

parce que les investissements de notre communauté urbaine plus les investissements proches de chaque commune, c'est autant de carburant injecté dans l'économie locale. Donc je le dis, allez-y, foncez, l'État a besoin de nous comme nous avons besoin de l'État.

C'est donc une opportunité à ne pas laisser passer. Dans le domaine du logement, de la rénovation urbaine mais aussi d'un certain nombre d'équipements publics et d'infrastructures, nous savons que cela va nous permettre de réaliser en 2009 beaucoup plus que ce que nous avons prévu initialement.

Le logement tout d'abord : il s'agit de la première préoccupation des habitants de Nice Côte d'Azur, je veux le rappeler. Quand vous les interrogez, il apparaît que leur inquiétude porte sur le logement. Que l'on soit logé soi-même ou pas, que l'on soit d'une certaine condition sociale ou d'une autre, on ne s'inquiète pas forcément pour soi-même, on est chef d'entreprise, on s'inquiète parce qu'on n'arrive pas à recruter des actifs qualifiés parce qu'ils ne trouvent pas à se loger dans de bonnes conditions, on s'inquiète parce qu'on pense à l'avenir de ses enfants, on s'inquiète parce qu'il y a des gens qui sont laissés sur le bord du chemin, qu'on n'a pas le droit de laisser sur le bord du chemin et qui, même avec un revenu social minimum, n'ont pas les moyens de se loger. Nous avons donc l'exigence d'en faire une de nos priorités.

Avec 27,4 millions d'euros de crédits supplémentaires accordés par l'État, si l'on avait pensé il y a trois ou quatre mois de cela qu'il nous tomberait 27,4 millions d'euros de plus de l'État sur le budget 2009 en faveur de notre politique pour le logement, permettez-moi de vous dire que quel que soit votre engagement sur ces bancs, ne pas dire bravo, chapeau, merci serait vraiment être de mauvaise foi.

Nous engageons dès cette année, grâce à ces 27 millions, 152 millions d'euros de travaux supplémentaires. Si nous n'avions pas eu ces 27 millions, nous aurions autour de 100 millions, nous avons ces 27 millions, nous pouvons en faire 152. C'est la réalité dès 2009. Cela nous permettra et les chiffres sont là pour parler, d'engager 644 nouvelles réhabilitations de logements en plus des 1 575 prévues en 2009. Nous avons prévu 1 575 réhabilitations, nous en rajoutons 644. Qui dit mieux ? Cela nous permettra aussi de financer 526 logements supplémentaires en acquisition neuve ou en acquisition-amélioration. Ces opérations concerneront notamment l'îlot Saint-Pierre à l'Ariane, La Trinité, Villefranche-sur-Mer et Vence.

Ceci conforte, sur les six années, les engagements de Nice Côte d'Azur qui seront de 164 millions d'euros de subventions aux bailleurs sociaux. Ces 164 millions d'euros seront ainsi répartis :

- 128 millions au titre du programme local de l'habitat pour accompagner la production et l'amélioration du logement et résorber l'habitat indigne,

- 36 millions pour la réalisation des programmes de rénovation urbaine sur l'Ariane, Pasteur et les Moulins.

Dois-je rappeler que si nous sommes prêts, nous sommes prêts pourquoi ? Parce qu'il y a un grand volet de soutien de l'État pour la rénovation urbaine, mais normalement nous ne devrions pas être prêts. Nous sommes prêts simplement parce que le conseil général des Alpes-Maritimes alors que ni la communauté d'agglomération, ni notamment la ville de Nice, ni le conseil régional ne souhaitaient contractualiser avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine il y a encore deux ans de cela, s'est engagé seul à contractualiser avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine, ce qui nous permet d'avoir aujourd'hui, en notre début de mandat, des dossiers qui sont prêts, sans cela nous ne serions pas en mesure de vous proposer, à l'occasion de ce budget, d'engager dès l'année 2009 la consommation de ces crédits sur ces choix d'investissement en faveur de la rénovation urbaine.

L'ensemble des projets de construction devront être réalisés en respectant les normes les plus contraignantes en matière d'économie et de production d'énergie. C'est l'autre volet qui touche au développement durable et à l'écologie. J'ai dit à notre vice-présidente Dominique Estrosi-Sassone comme à ceux d'entre vous qui ont en charge la protection de l'environnement, que je veux que nos programmes de construction, tant ceux qui nous sont propres, ceux qui sont propres à Côte d'Azur Habitat que chaque fois que nous accordons des subventions à des bailleurs sociaux, il y ait un critère d'exigence sur l'intégration dans notre politique de protection de l'environnement, d'économie d'énergie et de production d'énergie propre et renouvelable.

L'assainissement ensuite : les 3 millions d'euros demandés à l'État nous permettront de réaliser des travaux d'extension de réseau à La Trinité, Saint-Martin-du-Var, Saint-Blaise et Eze.

Le développement durable et les transports sont donc le cœur de notre projet.

Je l'indique, nous consacrerons 466 millions sur six ans au développement des transports collectifs : la mise en service du tramway, puis l'instauration du ticket à 1 euro et enfin l'augmentation de l'offre de bus de près de 17 % en juin dernier, je rappelle le rapport que j'avais demandé à Éric Ciotti de présenter ici, où nous avons fait monter de 17 % l'offre de transport en bus parce que la mise en service de la ligne 1 du tramway à Nice s'était accompagnée malheureusement ou d'une stagnation ou de la suppression d'un certain nombre de dessertes dont beaucoup de nos usagers s'étaient plaints. Nous avons proposé une offre de 17 % de plus en juin dernier, qui a permis en même temps une nette diminution du trafic des véhicules particuliers.

Nous nous inscrivons ainsi parfaitement dans les objectifs du Grenelle de l'environnement avec un trafic passagers - je vous demande d'être attentifs à ce chiffre - de 2008 qui dépasse d'environ 38 % celui de 2007 : nous sommes à 55 millions de voyageurs en 2008 contre 40 millions en 2007.

Trouvez un seul endroit en France où l'on ait un tel taux d'augmentation ! C'est le fruit de votre politique, mesdames et messieurs les conseillers communautaires, et je pense que c'est quelque chose que vous devez revendiquer tous les jours. Dire que dans notre département, grâce aux initiatives de la communauté urbaine et du conseil général, on est passé en 2007 de 40 millions de voyageurs à 55 millions de voyageurs en 2008 ! 15 millions de plus ! 38 % d'augmentation, cela ne s'est vu nulle part. Cela mériterait de faire la une de tous les 20 heures si les journalistes de notre pays s'intéressaient à la vraie vie des territoires de France plutôt qu'au superficiel.

Dans le même temps, la progression moyenne des autres réseaux de province sur le premier semestre n'a été que d'environ 6,6 % soit six fois moins. Moyenne nationale : six fois moins que le département des Alpes-Maritimes, au cas où cela intéresserait quelqu'un au-delà des frontières des Alpes-Maritimes.

Ces 466 millions d'euros seront consacrés :

- tout d'abord à l'amélioration des conditions de transport des usagers avec le renouvellement du parc de bus, l'achat de rames, le rallongement des rames existantes puisque, je le dis, aujourd'hui nous avons une saturation de la ligne 1 qui est telle que les solutions pour apporter une réponse immédiate passe dans l'urgence par le rallongement des rames, et l'on m'a proposé un programme qui peut être réalisé très rapidement, dans l'attente de l'achat de rames nouvelles qui nécessiteront plus de délai de livraison,
- ensuite, à la poursuite de la réalisation du réseau de tramway qui bénéficie d'une subvention de 50 millions du conseil général, de celle attendue de l'État et je l'espère de la région mais peut-être aurons-nous une bonne nouvelle dans quelques instants.

Nous lancerons dans les prochaines semaines la concertation et les enquêtes sur l'extension de la ligne 1 et la réalisation de la ligne 2.

Le plan de financement devra d'ailleurs être bouclé à la fin de l'année, l'objectif est que nous puissions démarrer les travaux au plus tard au premier trimestre 2010. Je dis bien : au plus tard au premier trimestre 2010. Je dis même qu'avec le plan de relance et les demandes que j'ai formulées sur le tramway et dont j'attends des réponses, il pourrait y avoir, puisque ce serait consommable en 2009, des premiers travaux sur le réseau fin 2009 pour pouvoir commencer plus tôt les travaux en 2010. Nous sommes donc vraiment sur un calendrier que nous pouvons encore accélérer grâce au plan de relance et aux nouvelles procédures prévues sur les marchés publics dans le plan de relance.

Enfin, en matière de transport ferroviaire, Nice Côte d'Azur participera au financement de la modernisation et l'instauration d'un meilleur cadencement des lignes des chemins de fer de Provence et Nice-Breil. Nous ne sommes pas sectaires, nous choisissons la voie de l'intérêt général, nous ne sommes pas l'autorité organisatrice, c'est la région, mais nous estimons que l'intérêt de notre département est d'aider, et je demande en contrepartie que la région considère

que son intérêt est d'aider la communauté urbaine. Mais c'est peut-être deux attitudes et deux images différentes.

L'eau et l'assainissement : 98 millions d'euros consacrés à l'eau sur six ans. Nous serons particulièrement attentifs à la gestion de cette ressource si précieuse. Les programmes de renforcement, de renouvellement et de sécurisation des réseaux seront poursuivis avec un effort financier annuel de 4 millions d'euros auxquels il convient d'ajouter 12 millions d'euros de travaux financés directement chaque année par le délégataire pour protéger la qualité de l'eau et préserver les milieux naturels de tout rejet d'eau usée. Nous poursuivons notre politique d'assainissement.

Dois-je rappeler d'ailleurs que ces investissements interviennent, en tout cas ces propositions d'orientation budgétaire, lors d'une séance qui suit une séance où j'ai été surpris que l'on en parle si peu mais où nous avons obtenu une baisse considérable du tarif de l'eau sur la communauté urbaine. Il y a donc des choses qu'il vaut mieux répéter en boucle quand on n'arrive pas à les faire sortir d'ici, parce que ce n'est pas commun qu'une collectivité comme la nôtre non seulement n'augmente pas sa fiscalité mais en plus fasse baisser notamment le tarif de l'eau comme nous l'avons fait, dans les proportions où nous l'avons fait, lors de notre dernière séance.

De nouvelles stations seront construites à Cagnes-sur-Mer et Vence pour remplacer celles qui sont devenues obsolètes, nous doterons Duranus d'une station d'épuration et d'autres seront mises aux normes, réhabilitées ou agrandies, notamment celles de Saint-Laurent-du-Var ou Levens.

Nous poursuivrons également les travaux sur les réseaux. Notre politique du développement durable couvrira également d'autres domaines comme les contrats de rivière du Var, des Paillons et de la Cagne, la finalisation du contrat de baie Antibes-Cap d'Ail, l'établissement du futur plan communautaire de prévention du bruit.

La proximité est aussi désormais notre priorité et nous mettrons en place en 2009 les pôles de proximité à l'échelle de chaque commune ou de regroupement de communes chaque fois que des maires, ensemble, expriment le désir d'avoir ce regroupement de communes, nous suivrons le choix des maires.

Nous mettrons en place le service « Allo mairies » avec un numéro d'appel unique par l'ensemble de nos vingt-quatre mairies.

Nous consacrerons 290 millions d'euros sur six ans à la collecte, à la propreté et à l'entretien de la voirie. En 2009, 10 millions seront consacrés à la propreté des voies dans nos communes et 20 millions seront investis pour améliorer et renforcer le service de la collecte des déchets.

La voirie constituera une véritable priorité avec 260 millions, soit 40 millions par an. Je vous rappelle que la voirie est une des nouvelles grandes compétences transférées par les communes et que, bien évidemment, je veux que chaque

maire puisse dire à ses administrés, pour leur faire la démonstration que le choix de la communauté urbaine est vraiment celui de la proximité, que grâce à ce passage en communauté urbaine, le maire est plus près de ses administrés qu'il ne l'était avant parce qu'il est en mesure de répondre à des demandes qui étaient formulées par ses administrés en matière de voirie depuis des années et auxquelles la commune était incapable de répondre, quand la communauté urbaine, par l'intermédiaire de son maire qui aura une irrigation directe sur son pôle de proximité, pourra ainsi le réaliser. Une communauté urbaine qui apporte plus de proximité entre le maire et ses administrés, c'est le choix de l'originalité qui est le nôtre.

Je veux que nous engagions à l'échelle de Nice Côte d'Azur une politique de résorption des points noirs et de mise à niveau des voiries.

J'avais bâti au conseil général des Alpes-Maritimes un plan de résorption des points noirs du département des Alpes-Maritimes : 1 100 millions d'euros dont plus de 50 % à ce jour ont été réalisés en moins de quatre ans. Fort de cette expérience dont il me semble, dans toutes les enquêtes d'opinion que nous avons réalisées avec des instituts fiables, que c'est pour la plus grande satisfaction des administrés des Alpes-Maritimes, ceux de notre communauté urbaine peuvent avoir confiance, ce que j'ai fait au conseil général, je le ferai ici, je vous propose que nous établissions ensemble un schéma des points noirs de la voirie communale devenue communautaire que nous mettrons en place sur un plan pluriannuel de cinq ans, pour que chacun dans sa commune ait une lecture de ce qui sera réalisé en matière de voirie communale pendant ces cinq ans. Voilà pourquoi j'ai demandé que pour 2009 et 2010, une somme supplémentaire de 10 millions d'euros soit consacrée chaque année à ces travaux. Cela représentera une augmentation de 25 % de ces investissements.

Là encore, je veux insister sur l'importance de cet effort financier.

Dernière de nos compétences majeures : le développement économique.

Nos efforts en matière d'investissement, l'apport du plan de relance auront pour effet premier de soutenir l'activité économique sur le territoire de Nice Côte d'Azur. Les 35 millions que j'ai obtenus de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche permettront de lancer l'opération « campus prometteur ». Dois-je rappeler que l'université avait déposé un dossier qui n'avait pas permis la qualification de l'université de Nice, sans concerter nos collectivités. On avait dit : regardez, Nice est mal aimée, Nice Sophia Antipolis n'est pas considérée. Ce n'est pas qu'on était mal considéré, c'est que le dossier de l'université était mauvais ! Heureusement que cela ne se fait pas que sur un problème de considération et que l'on est dans un pays où les critères de qualité comptent. Il était mauvais ! J'avais dû hurler auprès du président de l'université en disant : vous êtes bien gentil mais enfin, vous déposez des dossiers, quand on est candidat à quelque chose, tant qu'à faire, on se donne des chances pour gagner, on essaie d'y mettre le plus d'atouts possibles, parce que votre dossier qui n'a pas été accepté n'est pas forcément une bonne image pour notre

université. Montrez-nous cela, que l'on regarde et que l'on essaie de rebâtir quelque chose ensemble où les collectivités peuvent faire leurs propositions et essayer de consolider un dossier qui est faible, auquel cas peut-être qu'on peut le redéposer. Je veux d'abord regarder les choses. C'est ce que nous avons fait et nous avons ainsi obtenu d'être classés dans les « campus prometteurs », ce qui nous apporte 60 millions du ministère de l'université et de la recherche, sans doute 70 millions d'ailleurs, il faut que j'aie une discussion avec le président du conseil régional pour cela, sur une répartition de crédits du contrat de projets, notamment sur l'institut du développement durable.

J'ajoute à cela 60 millions obtenus auprès du ministère de la santé, là où le chantier de Pasteur 2 était en panne et où les appels d'offres étaient infructueux, et où nous avons obtenu du ministère de la santé 60 millions d'euros qui permettront la construction de l'hôpital du 21<sup>e</sup> siècle d'ici à 2012.

Je le dis puisque je suis président du centre hospitalier universitaire, nous étions le pôle de santé publique de France le plus déficitaire et je me réjouis de la qualité du dialogue social que j'ai eu avec l'ensemble des partenaires pour que nous proposons un plan d'économie et en même temps un plan de réorganisation du centre hospitalier universitaire. Mais imaginez qu'on présente un plan, je le dis en présence de madame Joëlle Martinaux, la présidente déléguée du centre hospitalier universitaire qui a mené un travail important et qu'on continue à afficher un trou béant à Pasteur en disant qu'il n'y a pas de solution, on perdait toute crédibilité. Forcément, qui aurait eu envie de continuer à aller consulter un professeur, un chirurgien, un médecin, ou de s'adresser à ce grand service public de santé publique ? C'est comme la bourse, vous dites qu'on annonce un grand plan de relance et la bourse remonte, vous dites qu'on prend des mesures pas très favorables sur l'acier, sur le pétrole, sur le charbon et ça s'effondre. Pour le centre hospitalier universitaire, permettez-moi de vous dire que le seul fait d'avoir eu ce partenariat avec la représentation du personnel qui a apporté une contribution importante aux mesures d'économie et en même temps le fait de pouvoir garantir la complémentarité du financement pour relancer le chantier qui est en cours aujourd'hui et dont la livraison est prévue pour 2012, a redonné une confiance dans le service public hospitalier et depuis, nous sommes parmi tous les plans engagés en France sur les centres hospitaliers universitaires, celui qui a réalisé les meilleures performances en quelques mois. Cela veut bien dire qu'une grande politique volontariste peut porter des fruits et des résultats très rapidement.

Tous ces investissements auront forcément un effet positif sur l'emploi.

Je terminerai sur Eco-Vallée puisque nous avons tenu vendredi dernier le premier conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement de la plaine du Var. C'est l'occasion pour moi de féliciter publiquement notre collègue Henri Revel qui a été élu président du conseil d'administration. Je sais qu'il s'acquittera de cette charge avec compétence.

Eco-Vallée regroupera demain des laboratoires, des entreprises à vocation environnementale qui offriront à nos jeunes diplômés des métiers qualifiés dans les domaines de l'innovation et de l'écologie. Elle accueillera également un campus universitaire digne d'une métropole à rayonnement international. Nous avons d'ores et déjà lancé des études qui nous permettront d'accueillir et d'acquérir une vision globale et cohérente du développement et de l'aménagement du territoire.

Des projets majeurs d'équipements structurants seront au cœur de l'opération d'intérêt national comme le pôle d'échange multimodal avec une gare TGV. Ça y est, on y est : décret du conseil d'État fin juillet 2008, installation du conseil d'administration début janvier 2009, nous sommes au travail et en 2009 nous définirons ce que nous ferons pour les trente ans qui viennent. On saura exactement, étape par étape, comment mettre de l'ordre dans cet immense désordre, en sachant qu'en même temps on mène plusieurs actions parallèles. Nous en avons profité d'ailleurs, avec Henri Revel, pour dire au préfet des Alpes-Maritimes combien nous étions attachés à ce qu'il ne nous fasse pas tomber de manière brutale un projet de plan de prévention des risques inondation qui n'aurait aucun sens. L'État ne peut pas avoir pris une directive territoriale d'aménagement, l'État ne peut pas avoir créé un établissement public sur 10 000 hectares et en même temps dire : on vous donne ces outils de développement mais on empêche tout développement ! Ce n'est pas possible.

Au moment où nous nous apprêtons à faire de grands investissements avec le conseil général pour faire le programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI), on a délibéré sur ce sujet et on investit, on protège le Var, on se met aux normes et nous ne voulons que d'un projet de plan de prévention des risques inondation conditionnel, il n'est pas question de bloquer les projets d'extension d'entreprises à Carros, de continuer à bloquer sur la basse vallée du Var un certain nombre de permis de construire, de développement, etc. parce que sans cela, cela n'a aucun sens. Je ne peux pas définir une grande station multimodale en lieu et place du marché d'intérêt national (MIN) où nous accueillerons la gare TGV, la gare TER, la ligne 2 du tramway qui passera par le terminal 1 et le terminal 2 de l'aéroport, qui permettra de décloisonner tout cela, où nous ferons les parcs de stationnement relais, où nous ferons la nouvelle gare routière pour que les bus n'aient plus à rentrer dans nos villes, avec l'accès aux nœuds autoroutiers si en même temps on me dit que tout cela n'est pas possible.

Cette année, c'est le lancement de toutes ces études et en même temps, on profite de l'installation de l'établissement public pour dire au préfet qui était assez favorable à écouter nos arguments, imaginez qu'on dépense des millions d'euros et qu'on nous dise après qu'on ne lève pas le projet de plan de prévention des risques inondation ! Nous engageons des millions d'euros pour protéger, à une condition, c'est que l'on nous dise : quand c'est réalisé, vous faites ce que vous voulez, il n'y a plus de projet de plan de prévention des risques inondation. Sans cela, cela ne marche pas.

L'opportunité de l'installation de l'établissement public nous a donc permis d'avoir ce débat de fond et je pense avec des suites favorables.

Au-delà de tous ces projets, Nice Côte d'Azur continuera à exprimer sa solidarité avec les communes membres. Elles percevront une dotation de solidarité communautaire d'un montant de 3,2 millions d'euros.

Voilà les points principaux que je voulais vous exprimer.

Voilà, mes chers collègues, nos premières orientations budgétaires de la communauté urbaine Nice Côte d'Azur. Vous l'avez voulu et je pense qu'avec ce que j'ai pu rappeler pendant ces instants, qui démontre les défis et la ligne de conduite que nous allons nous fixer et nous imposer en même temps c'est un immense message que nous adressons à l'ensemble de nos administrés. Ils doivent avoir confiance, confiance en eux, confiance en leurs entreprises, confiance en nous. Nous avons souhaité proposer des orientations budgétaires qui créent ce climat de confiance où chacun se dise et je m'adresserai aussi directement au monde de l'entreprise, donnant-donnant quand il y a une crise, il y a un devoir c'est que la collectivité soit présente pour répondre à la crise et soutenir les entreprises mais en même temps, je dis aux entreprises : attention, nous serons attentifs. On ne peut pas investir avec la collectivité, faire les efforts que nous faisons si vous ne jouez pas le jeu tant sur les prix, sur la commande publique qu'en même temps sur l'emploi que nous vous demandons de protéger et de préserver. Sans cela, ce n'est pas possible. Je veux que l'investissement soit en même temps une réponse sociale apportée à notre département.

En tout cas, je veux vous remercier pour la part que chacune et chacun d'entre vous prendra à ce que nous respections ces engagements. Nous ne nous sommes jamais fait prendre en défaut de ne pas respecter ce que nous avons dit. Les commentaires des autres importent peu. Ce que nous savons c'est que, jusqu'à ce jour, la confiance de nos administrés ne nous a jamais fait défaut et qu'ensemble, nous pouvons nous engager, en les regardant droit dans les yeux, au-delà de cette enceinte, à continuer à ne trahir vis-à-vis d'eux aucun de ces engagements.

Je vous remercie (*applaudissements*).

Je vais passer à l'ordre du jour.

Pour commencer, je sou mets à votre approbation le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2008.

**M. ALLEMAND.**- Il n'y a pas débat ?

**M. LE PRESIDENT.**- Je ne vous ai pas vu lever la main, excusez-moi. Je pensais que vous estimiez que cela méritait d'être applaudi et qu'il n'était pas utile d'intervenir mais si vous demandez la parole, c'est peut-être pour cela d'ailleurs. J'attends votre satisfecit.

**M. ALLEMAND.**- Monsieur le Président, nous voilà au débat des orientations budgétaires de la communauté urbaine. Comme vous l'avez dit, c'est une première pour la communauté urbaine et c'est aussi une première pour l'opposition que de pouvoir les commenter.

Nous avons bien compris que le contexte économique et social global et que la crise allaient considérablement peser sur ces orientations budgétaires. Nous avons bien compris aussi que vous attendiez beaucoup du plan de relance gouvernemental et vous y avez fait allusion à plusieurs reprises. Mais il y a quand même quelques remarques et quelques interrogations sur ce document qui d'ailleurs, dans sa présentation est tout à fait particulier.

Il est extrêmement dense par rapport à un traditionnel document classique d'orientation budgétaire et je tenais à vous dire qu'il est extrêmement difficile à décrypter. On ne sait pas si cela a été fait sciemment mais en tout cas, le résultat est de ce point de vue brillant. Entre le fait qu'à plusieurs endroits, vous raisonnez en termes d'investissement sur la globalité du mandat pluriannuel et puis le fait que parfois vous ayez des engagements annuels, le fait que parfois les sommes qui sont indiquées sont celles qui précisément correspondent aux engagements de la communauté urbaine et parfois ce sont des sommes plus globales qui englobent les financements des partenaires, tout cela ne facilite pas une bonne interprétation de ces orientations.

Néanmoins, quelques commentaires.

Premier constat : vous n'y êtes pas revenu ce matin mais je pense que c'est suffisamment important pour le souligner à nouveau, je veux parler de la question de la dotation communautaire.

Depuis que vous avez engagé ce passage en communauté urbaine, vous nous avez toujours dit et très objectivement, pour ce qui me concerne, je vous avais cru, que la dotation par habitant passerait d'un peu plus de 44 euros à environ 85 euros par habitant, c'était l'enjeu essentiel et c'était ce qui justifiait ce passage en communauté urbaine à marche forcée. Nous avons suivi, nous avons voté le principe et à l'arrivée, le résultat n'est pas à la hauteur de vos espérances initiales puisque ce ne sera pas 85 euros par habitant mais 60 euros. La différence est tout de même significative parce que, même si le résultat est intéressant, plus 8,2 millions d'euros par an, ce n'est pas négligeable, il est loin de vos espérances.

En fait, vous venez de perdre par rapport à ce que vous escomptiez et là je m'exprime sur la durée du mandat, une somme coquette d'environ 60 millions d'euros. Je dois dire que de ce point de vue là et je peux lui rendre hommage d'autant plus facilement qu'il n'est pas présent dans l'hémicycle, Robert Injey avait été particulièrement clairvoyant à ce sujet en intervenant à plusieurs reprises sur ce point.

Le coup est rude et je comprends mieux pourquoi vous dites que la crise est une chance, parce qu'en fait vous comptez sur les dotations supplémentaires de

l'État induites par le ministre de la relance, monsieur Devedjian, pour récupérer par ce biais ce que vous avez perdu par la dotation d'intercommunalité.

Le deuxième constat que nous faisons est que je crains mais à ce stade ce n'est qu'une crainte, qu'il y ait une légère surévaluation de certaines de vos recettes. En effet, vous repartez de l'hypothèse de croissance de plus 0,5 % sur laquelle a été construit d'ailleurs le budget de la nation mais aujourd'hui il est bien évident que de moins en moins de monde y croit. Nous rentrons dans une récession et les dernières prévisions pour les plus alarmantes, indiquent que nous sommes probablement aux alentours d'une décroissance d'environ 1,5 %, ce qui ne s'est jamais vu depuis bien longtemps dans ce pays. Et même si en Provence-Alpes Côte d'Azur globalement, les simulations région par région laissent entendre que la situation sera un peu meilleure puisque la décroissance ne sera que de 0,6 %, cela va inmanquablement impacter sur l'activité économique. Il suffit de voir la manière et l'accélération du nombre de faillites actuellement.

De ce fait, je crains que cela influence un peu nos recettes notamment sur la taxe professionnelle qui, par ailleurs mais je vous en donne acte, vous n'en êtes pas responsable est une des moins performantes de France pour des raisons liées à l'histoire de ce département et à la conception qu'en ont eu vos prédécesseurs qui font que, aujourd'hui, il y a peu d'entreprises qui produisent véritablement de la taxe professionnelle pour une communauté comme la nôtre. Le tableau que vous avez mis à notre disposition est de ce point de vue extrêmement révélateur.

Il y a donc une grande incertitude sur le niveau des recettes.

Autre incertitude, mais là je vous demande un complément d'explication parce que le document que vous avez mis à notre disposition ne me conduit pas aux mêmes conclusions que vous : il nous semble que la taxe sur les ordures ménagères va augmenter. Le taux devrait passer de 10,9 % à 12 %. En taux ce n'est pas très significatif mais en pourcentage cela fait quand même une hausse de 10 %, ce qui n'est pas négligeable.

Troisième constat : vous avez parlé d'un niveau d'investissement sans précédent. Vous avez raison de le dire puisqu'il est évalué à la hauteur de 1,25 milliard d'euros ce qui représente 205 millions d'euros par annuité de l'exercice mais c'est quand même bien moins important que ce que vous tentez de faire croire. Effectivement, en valeur brute cela fait 45 % de plus puisque l'investissement sur le mandat précédent était de l'ordre de 888 millions d'euros sauf que, très franchement, monsieur le président, on ne peut pas comparer ce qui n'est pas comparable. En 2002, l'investissement de la communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur c'était zéro, pour des raisons bien évidentes, en 2003 c'était 18 millions d'euros puisqu'on en était à peine aux balbutiements. Si l'on raisonne de manière correcte, on repart de 866 millions d'euros, on retranche les 18 millions de 2003 et l'on raisonne sur cinq exercices normaux : 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, et l'on arrive là à un niveau d'investissement de

l'ordre de 186 millions d'euros par an. Ce que vous nous proposez est donc une amélioration, je ne le conteste pas, parce que c'est de l'ordre de 205 millions d'euros mais on est sur l'ordre de grandeur d'une hausse de 10,1 % ce qui n'est déjà pas mal, peut-être n'est-il pas nécessaire d'en rajouter en parlant de 45 % de hausse d'investissement.

Dernière remarque avant de passer aux orientations proprement dites, je voulais attirer votre attention sur la difficulté qu'il y a pour les élus de l'opposition de se faire une idée précise des résultats de la commission d'évaluation du transfert des charges. Je pense qu'effectivement, je crois que c'est Henri Revel qui s'en est chargé, la tâche a dû être rude mais il y a des choses que l'on ne comprend pas.

Notamment, par exemple, le tableau que vous nous transmettez : il est extrêmement précis puisqu'il est à l'euro près. Exemple : les charges du personnel. Vous indiquez en page 17 de ce document que le total des charges transférées s'élève à 42 208 415 euros. On ne peut pas être plus précis puisqu'on est à l'euro près. Or, quand je demande aux services de me faire le détail que cela représente commune par commune, on me répond qu'on ne peut pas le communiquer parce qu'on est encore en train d'évaluer. C'est quand même étonnant et j'espère être très rapidement en possession de ce document.

Sur les orientations budgétaires proprement dites, très franchement il n'y a pas grand-chose à dire sur vos choix prioritaires, ils sont plutôt consensuels. C'est après, dans la mise en pratique et dans la mise en œuvre, que l'on va vous attendre et que l'on sera très vigilant.

Premier choix : faire de Nice Côte d'Azur un exemple et une référence en matière de développement durable. Vous pensez bien qu'on ne peut qu'être pour. Je dois dire que de ce côté-là, par rapport à d'autres orientations sur lesquelles je reviendrai plus tard, vous vous donnez les moyens financiers de votre discours.

C'est le cas sur les transports. Je vous donne acte de la politique qui est menée, monsieur Nègre, notamment sur ce que vous avez indiqué, c'est-à-dire sur les réseaux complémentaires au tramway où il y a une véritable accélération significative de nos modes usagers : plus 38 % c'est vrai que c'est un chiffre exceptionnel, encore faut-il légèrement le tempérer en se disant tous ensemble que nous étions partis de bien bas par rapport à d'autres communautés. Mais tout de même, c'est un bon résultat.

Consensus sur l'extension de la ligne 1, sur la ligne 2, sur les chemins de fer de Provence, sur Nice-Breil, on y reviendra plus dans le détail au moment des délibérations, ce n'est pas le lieu du débat d'orientation budgétaire.

Consensus aussi sur l'assainissement, il faut le faire, et les investissements, pour 307 millions d'euros, sont conséquents.

Après, d'autres questions se posent.

Sur l'eau potable, par exemple : 98 millions d'euros, répartis en 74 millions pour le délégataire et 24 millions pour Nice Côte d'Azur. Mais nous ne voyons pas pourquoi nous devons payer 24 millions d'euros sur des travaux qui relèvent de la compétence du délégataire. Je pense que de ce point de vue, Michel Santinelli pourrait compléter utilement mon propos.

Aucune évaluation financière de ce que peut coûter le plan climat énergie territoire. Pourtant, on sait qu'il coûtera.

Et à partir de là, les choses commencent à se gâter parce que le document du débat d'orientation budgétaire devient de plus en plus imprécis.

Sur la question du logement, monsieur le président, vous indiquez 164 millions d'euros pour répondre concrètement à la première préoccupation des habitants de Nice Côte d'Azur. Vous donnez la répartition, le plan local de l'habitat, les opérations de l'agence nationale pour la rénovation urbaine. Eh bien moi, je vous dis que c'est insuffisant, très nettement insuffisant quand on sait qu'effectivement et nous le défendons comme vous semblez l'entendre, c'est aujourd'hui la priorité numéro un des niçois et de l'ensemble des résidents de toutes les communes de la communauté urbaine. Lorsqu'on rapporte, hors enveloppe exceptionnelle du ministère de la relance, ce total de 128 millions sur la durée du mandat, on arrive à une moyenne de 21,3 millions d'euros par an. Cela correspond très exactement à la meilleure année du plan local de l'habitat 2004-2008 qui était l'année 2007 où 21,1 millions d'euros ont été investis et où nous avons sorti 335 logements sociaux neufs. C'est le tableau que vous mettez à la page n° 34, 335 logements sociaux neufs. Je vous rappelle que vous en aviez promis, selon les interprétations des uns ou des autres entre 1 200 et 1 500 par an. On est très, très loin de l'objectif initial.

Sur la voirie, pas de remarque particulière.

J'en viens, pour terminer, au développement économique et à l'opération d'intérêt national.

Sur le développement économique, on a très peu d'indications financières, c'est le moins que l'on puisse dire, une tentative d'évaluation sur le 5.1 et le 5.2, rien sur les autres sujets.

Sur le 5.1, le développement territorial, vous indiquez que vous allez continuer à passer un certain nombre de conventions avec des pôles de compétitivité. Vous incluez d'ailleurs une convention avec le pôle ICI qui, à ma connaissance, n'est pas encore labellisé mais après tout on ne peut que se réjouir d'une éventuelle anticipation. Par contre, contrairement à ce que vous aviez laissé entendre, vous continuez à ignorer les pôles régionaux d'innovation et de développement économique solidaire, je trouve que c'est dommage parce que cela concerne énormément de petites entreprises de notre département sur lesquelles il faut compter, notamment en ces temps de crise. C'est d'autant plus dommage que le gouvernement que vous soutenez a primé ces pôles comme étant l'innovation majeure des collectivités territoriales pour l'année 2008. Eh bien, il n'y a pas un

centime d'euro de prévu, ce qui démontre qu'il n'y a pas véritablement, à ce stade mais peut-être allez-vous me rassurer, de la volonté politique de travailler avec la région sur le pur développement économique et pas seulement sur les financements croisés et les investissements publics.

Sixième point : Eco-Vallée. Là, je dois avouer que je suis très perplexe, non pas sur l'objet, vous savez qu'en ce qui concerne la région, nous avons d'entrée soutenu cette initiative, nous considérons qu'elle est indispensable, ne serait-ce que pour remettre de l'ordre dans le désordre qui a été instillé au fil des années dans ce dernier territoire à enjeux qu'est la plaine du Var, notamment en termes d'urbanisme commercial aussi parce qu'on pense qu'effectivement que c'est une opportunité exceptionnelle pour notre communauté urbaine, nous avons la chance d'avoir encore un territoire à enjeux aussi important à un moment où les perspectives de développement économique de la France entière, s'assombrissent. Donc non seulement il ne faut pas faire d'erreur dessus mais en plus il faut avoir un certain nombre de directives et de perspectives claires. Or, très franchement pour l'instant je ne les vois pas. Il y a certes un rappel des grands investissements infrastructurels : le pôle multimodal de Saint-Augustin, le contournement autoroutier de l'agglomération, la ligne à grande vitesse, le grand stade, Nice Méridia, le transfert du marché d'intérêt national mais on n'annonce aucun chiffre.

Alors, bien entendu, je veux bien que sur 2009 on n'ait pas besoin de chiffres puisque là aussi on est au moment du dérapage... non, pas du dérapage encore, j'ai fait un lapsus, du démarrage ! On est au moment du démarrage et on est essentiellement à la phase des deux grandes études dont nous attendons les rendus pour définir une véritable stratégie. Mais pourquoi, sur un dossier aussi important et crucial, ne pas faire comme sur d'autres et ne pas annoncer les sommes qui seront investies sur la durée du mandat ? On est vraiment sur un enjeu central, l'opération d'intérêt national et là il n'y a aucun chiffre. Il n'y a aucun chiffre cela m'étonne et en fait j'ai un peu le sentiment qu'il n'y a pas beaucoup d'argent disponible. Là aussi, j'attends de vous des propos rassurants.

Tout simplement si je dis cela, c'est parce que si je fais le total de ce que vous avez budgété officiellement dans le cadre de ces orientations budgétaires par rapport aux 1,25 milliard d'euros qui formeront le total des investissements et qui sont déjà très significatifs, je m'aperçois que je suis à 1,2 milliard d'euros, c'est-à-dire que grosso modo il ne reste pas grand chose pour l'opération d'intérêt national, c'est le moins que l'on puisse dire.

Alors, comment allons-nous financer cette grande ambition collective ? Peut-être allez-vous nous annoncer quelque chose dans les semaines à venir, je ne sais pas mais en tout cas sur la structure actuelle du budget de la communauté urbaine, je ne vois pas vraiment de grandes possibilités. Je n'en vois qu'une seule, c'est qu'il y ait un grand emprunt qui soit uniquement fléché sur cette opération-là, de manière à ce que les contribuables et les citoyens comprennent bien quel est l'enjeu et à quelle hauteur nous sommes en capacité de construire ce cœur de métropole du futur.

Donc, à ce stade, ce que je voulais vous dire c'est que nous ne partageons pas vos orientations, certaines oui, notamment sur le développement durable, certaines nous aimerions les partager plus, notamment en matière de construction de logements sociaux et enfin sur l'opération d'intérêt national si je puis m'exprimer ainsi une grande « perplexitude ».

Voilà, monsieur le président, ce que je voulais vous dire.

**M. LE PRESIDENT.**- Très bien. Merci d'avoir donné acte de mes choix et de les considérer comme consensuels.

Je crois que monsieur Revel voulait apporter une précision sur la commission locale d'évaluation des transferts de charges pour répondre à l'une de vos interrogations, puisque j'ai eu le bonheur d'avoir un satisfecit de votre part pour le reste.

Monsieur Revel, vous avez la parole.

**M. REVEL.**- Merci monsieur le président.

Je voulais simplement apporter une précision à monsieur Allemand en ce qui concerne la commission locale d'évaluation des transferts de charges. Les transferts de charges et de personnel surtout ne sont pas terminés. Vous aurez les chiffres exacts de tous ces transferts de charges en septembre 2009 au plus tard. Il y a eu entre temps la prise en compte de l'éclairage public dont on ne savait pas si on allait en transférer la compétence ou non et les communes réfléchissent encore sur certains problèmes économiques de transfert.

C'est la raison pour laquelle les services financiers de Nice Côte d'Azur ne nous donnent pas le chiffre exact, c'est un chiffre provisoire que nous avons. L'attribution de compensation est tout à fait provisoire jusqu'en septembre 2009. KPMG travaille encore sur les transferts et fait des corrections.

Je voudrais en profiter, monsieur le président pour rendre un hommage appuyé aux services financiers de la communauté urbaine qui depuis l'été, travaillent d'arrache-pied à la fois pour faire ce transfert de charges où nous n'avions pas missionné de société jusqu'au mois de novembre et surtout pour préparer ce débat d'orientation budgétaire et l'on est déjà sur le budget 2009.

Je dois dire, si vous me le permettez, que je trouve que le document qu'on nous a présenté est excellent, il est excellent parce qu'il est très didactique et je crois que même ceux qui n'ont pas l'habitude de fouiner dans les budgets publics ont pu y trouver l'essentiel de ce qui fait la communauté urbaine. On peut ne pas être d'accord sur la présentation des chiffres mais je crois qu'il est très complet et je voudrais remercier tous les services qui y ont travaillé. J'ai demandé à ce qu'il soit lisible. Je crois que c'est un résultat, les échos que j'en ai eu, monsieur le président, des différents conseillers communautaires avec qui j'ai pu m'entretenir, étaient que ce document était excellemment rédigé.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci de l'avoir précisé.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ?

Monsieur Santinelli, vous avez la parole.

**M. SANTINELLI.**- monsieur le président, merci.

Deux sujets, si vous le permettez.

Le premier concerne l'opération d'intérêt national et je m'adresse au nouveau président en le félicitant d'avoir pris cette responsabilité. Je ne porterai aucune critique sur le sujet puisqu'on attend de voir les aménagements, je pense qu'effectivement ça peut être une chance unique pour notre secteur. Mais il y a quand même un point qui me gêne énormément, c'est que nous parlons de développement, nous allons parler de développement durable dans une zone qui est agricole pour une grande part et aucun de ses représentants ne figurera au conseil de l'opération d'intérêt national.

Je pense que là, il y a quand même un état d'esprit qui a prévalu dans l'élaboration de la composition du conseil qui a considéré peut-être que l'agriculture était une activité secondaire. Je pense qu'il faudrait, monsieur le président, que dans le cadre futur de la gestion que vous allez entreprendre, vous puissiez associer les dirigeants de l'agriculture. C'est en tout cas la proposition que je vous fais, cela me paraît indispensable. On ne peut pas faire du développement dans une zone où il y a des agriculteurs sans que leurs représentants y soient associés. Je vous propose alors que les textes ont été votés, on ne pouvait pas apporter de modification dans la composition, mais je vous en prie, trouvez le moyen d'associer les représentants de l'agriculture à ce développement. Ce serait complètement ubuesque et anormal que ça ne soit pas le cas.

Le deuxième point et le sujet a été abordé par mon ami Patrick Allemand, porte sur l'eau : vous avez parlé, monsieur le président, de clarté et d'économie, ce sont deux mots que j'ai retenus, je vous propose d'aller dans ce cheminement en ce qui concerne l'eau de consommation, l'eau potable de nos concitoyens, je pense qu'il serait intéressant en termes d'économie que nous puissions faire une étude objective et détaillée de ce que coûte réellement l'eau dans nos secteurs et peut-être réfléchir sur la façon de remettre en régie communautaire l'ensemble de nos réseaux. C'est un sujet qui amènerait certainement des économies, on n'aurait déjà pas à verser des intérêts à des actionnaires, c'est certain, il y aurait donc peut-être quelque chose à voir en ce sens. Je pense que c'est un sujet très important.

Je tiens aussi à vous rappeler que, dans les chiffres qui vous sont donnés par le délégataire, ni vous ni moi n'avons la comptabilité telle qu'une entreprise française remet au fisc. Ce sont des chiffres mais en aucun cas ce n'est une comptabilité alors que si nous étions en régie, nous aurions cette comptabilité,

nous connaîtrions la vérité des chiffres. Je vous propose d'y réfléchir et en tout cas d'aller dans ce sens.

Autre aspect, et cela a été évoqué, on parle d'investissement dans les réseaux. Le chiffre qui est indiqué est globalisé. On a globalisé entre les investissements du délégataire et des régies communautaires, une masse, un chiffre. Il serait intéressant que nous puissions avoir à disposition, pour être encore précis, puisque vous avez parlé de précision, c'est vrai que le document apporte un certain nombre d'éléments mais je vous demande de façon beaucoup plus précise de savoir quels sont les kilomètres de réseaux qui sont réalisés par l'un et par l'autre, pour que nous puissions voir quels sont les coûts qui sont investis, parce qu'il ne faudrait pas que de mauvais esprit puissent imaginer qu'on puisse obtenir ici et là des réductions du prix de l'eau et que par ailleurs on aide ces délégataires à faire des investissements avec de l'argent public. Je pense que sur ce sujet-là, il faudrait être extrêmement précis, très clair et j'aimerais en tout cas voir de façon précise les chiffres investis sur les kilomètres de réseaux, parce qu'à partir de là on peut comparer un certain nombre d'éléments, ce que nous n'avons pas dans le document.

Je pense qu'en matière d'eau, avec les propositions que je vous ai faites, il y a peut-être une réflexion et des pistes en termes d'économie, ça a été un des sujets que vous avez évoqués, je pense que là il y a vraiment à creuser et à y travailler.

Merci de votre attention.

**M. LE PRESIDENT.**- Très bien. Je vous remercie.

En deux mots, sur l'opération d'intérêt national, il est clair que tout a été dit dans la charte. C'est un décret en conseil d'État, une opération d'intérêt national n'est pas quelque chose où selon le lieu ou l'endroit, on invente la composition d'un conseil d'administration. monsieur Santinelli, vous n'auriez même pas dû intervenir sur ce sujet, c'est un décret qui fixe la composition du conseil d'administration et toutes les opérations d'intérêt national de France sont bâties sur le même modèle, que ce soit la défense dans les Hauts-de-Seine, Euromed à Marseille ou désormais Eco-vallée chez nous.

**M. SANTINELLI.**- Il n'y a pas de zone agricole dans les autres.

**M. LE PRESIDENT.**- On voulait une opération d'intérêt national. La composition des conseils d'administration est fixée par l'État, puisque c'est un établissement public d'état, elle prévoit une représentation qui, malheureusement, ne laisse pas la place à tous les acteurs. Je peux vous parler des industriels, vous parlez des agriculteurs mais les industriels de Carros-le-Broc comptent aussi peut-être, ceux de Saint-Laurent-du-Var comptent aussi, les acteurs de l'aménagement de la plaine du Var, les copropriétaires, l'ensemble des maires, permettez-moi de vous dire que si j'ai une priorité à donner c'est d'abord à ceux qui ont la légitimité de leurs électeurs, c'est-à-dire tous les maires qui sont dans le périmètre de l'opération d'intérêt national. Un certain nombre de maires n'y siègent pas parce qu'il n'y a pas de

place pour tout le monde. L'agriculteur vote d'abord pour choisir un maire qui est censé le représenter. Tous les maires ne siègent pas au conseil d'administration.

Si vous ouvrez ce débat, il est décalé et déplacé. Par contre, ce que j'ai obtenu avec le président Henri Revel, c'est que nous ayons, au-delà du conseil d'administration qui est un modèle national, immuable, deux conseils, un conseil des maires qui seront associés en amont à tout ordre du jour du conseil d'administration et un conseil consultatif où justement nous allons faire place à tous les acteurs concernés par l'opération d'intérêt national, dont les agriculteurs.

En même temps, nous lançons des études qui seront conduites pendant l'année, où nous fixons un cadre très précis : opération d'intérêt national Eco-Vallée 10 000 hectares, seuls 450 hectares devront être aménagés, le reste doit être consacré à la protection de la biodiversité et à la bio-agriculture. Si vous dites que les agriculteurs doivent être présents, moi j'aurai une exigence sur l'agriculture : c'est Eco-Vallée. J'ai dit il y a quelques jours à un industriel de l'automobile qui voulait s'y implanter : monsieur, vous n'avez pas votre place dans Eco-Vallée car seuls ont place dans Eco-Vallée ceux qui contribuent à l'écologie en matière d'innovation industrielle, pas ceux qui sont les principaux responsables d'émissions de CO<sub>2</sub>. Quelqu'un qui veut installer un laboratoire tourné vers les véhicules du futur oui, quelqu'un qui est un grand industriel européen de vente de véhicules très émetteurs de CO<sub>2</sub> non, parce que ce n'est pas l'image que je veux pour Eco-Vallée.

De même que je ne veux pas que des agriculteurs qui utiliseraient des méthodes d'agriculture non conformes aux produits agricoles que je veux pouvoir produire dans Eco-Vallée y aient leur place, parce qu'Eco-Vallée doit être un modèle de référence internationale du territoire vert de la Méditerranée que je veux faire et c'est comme cela que je ferais gagner pour les agriculteurs, pour les industriels, pour le logement, pour tous ceux qui doivent avoir une place et bien sûr pour la biodiversité. Le lit du Var est classé Natura 2000, certains le contestent, d'autres y adhèrent et c'est vrai que nous avons une biodiversité extraordinaire dans le lit du Var qui est sous-exploitée, sous utilisée d'ailleurs, parce qu'avoir des espèces animales et végétales par des sentiers qui permettent d'en bénéficier, d'en profiter à l'identique de ce que l'on a dans le parc du Mercantour, on peut avoir un parc naturel au cœur du lit du Var.

Tout cela, c'est le reflet que nous voulons pour Eco-Vallée.

Les agriculteurs y auront leur place mais les agriculteurs qui s'engagent sur des critères très précis en matière de production bio. C'est cela, la qualité agricole que je veux dans l'opération d'intérêt national.

Sur l'eau, vous me parlez de régie, de régie, de régie ! Vous sous-entendez toujours que les industriels tournés vers la gestion de l'eau seraient d'abominables profiteurs. Permettez-moi de vous dire que quand j'inaugurais

hier, à Rimiez, une microcentrale qui va produire 2 MW, c'est-à-dire la seule production de l'usine de la micro-turbine de Rimiez additionnée à l'usine située au-dessus, elle représente à elle seule le financement de l'alimentation électrique de toute la ligne 1 du tramway. Aujourd'hui, c'est aussi pour moi une exigence : anticiper sur toutes nos constructions. Ce que nous avons inauguré hier représente l'alimentation de la ligne 1 du tramway ou si je dois prendre un autre équivalent, cela représente l'alimentation de 4 500 logements sociaux. Cela représente l'équivalent en énergie fossile de l'émission de 10 tonnes de CO<sub>2</sub>. En inaugurant un équipement comme celui-là, on évite l'émission de 10 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Quand vous savez que cet investissement réalisé par le délégataire revient à la communauté urbaine en 2017 seulement, c'est-à-dire dans huit ans, dans huit ans on nous en remet les clefs sans que cela n'ait coûté au contribuable et à la collectivité un centime d'investissement, je me permets de vous dire qu'un partenariat public/privé comme cela, j'en veux tous les jours, parce que je sais que je multiplierai et j'aurai un effet multiplicateur sur les investissements au bénéfice de la collectivité et en même temps, pour l'objectif à atteindre de faire un modèle de référence en matière d'environnement, d'écologie et de développement durable.

Tant qu'on ira dans cette voie, on ne s'en privera pas et on continuera.

Nous allons maintenant passer à l'ordre du jour.

Je sou mets à votre approbation le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2008. Y a-t-il des observations ?

*Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2008 est adopté à l'unanimité.*

Je vous informe que monsieur Benoît Kandel, premier adjoint au maire de Nice, a souhaité laisser vacant son poste de vice-président de Nice Côte d'Azur, par une lettre en date du 28 janvier 2009. Je vous proposerai donc, à l'occasion de l'examen de la délibération n° 0.2, que nous procédions à l'élection d'un second vice-président afin de le remplacer au poste de neuvième vice-président.

Avant de commencer l'examen des dossiers, je sollicite, conformément à l'article n 18 de notre règlement intérieur, l'autorisation du conseil communautaire pour rattacher à l'ordre du jour, les trois délibérations suivantes que je vous présenterai :

- La délibération n° 0.5 : répartition de l'écrêtement du président.

*Accord du conseil communautaire*

- La délibération n° 0.6 : participation de Nice Côte d'Azur à la création d'un centre dédié au développement durable au fort de la Revère en partenariat avec le conseil général et la fondation Nicolas Hulot.

*Accord du conseil communautaire*

- La délibération n° 0.7 : élargissement de la composition du bureau communautaire, modification de la délibération n° 0.4 du conseil communautaire en date du 18 avril 2008.

*Accord du conseil communautaire*

Ces trois rapports seront donc rajoutés à notre ordre du jour.

J'ajoute enfin que la délibération n° 1.1 relative à la situation de monsieur Alain Fauveau, qui devait être présentée par monsieur Louis Nègre, est retirée de l'ordre du jour.

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MONSIEUR CHRISTIAN ESTROSI,  
PRESIDENT**

**0.1 Compte-rendu des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant : compte-rendu du bureau communautaire du 28 novembre 2008 - décisions du président**

**M. LE PRESIDENT.**- En application des dispositions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de prendre acte du compte-rendu du bureau communautaire du 28 novembre 2008 et des 94 décisions que j'ai prises entre le 28 novembre 2008 et le 15 janvier 2009.

Il n'y a pas de vote, il s'agit d'une simple information du conseil.

***Le conseil communautaire prend acte.***

**0.2 Élection de deux vice-présidents**

**M. LE PRESIDENT.**- Ces deux élections doivent se faire à bulletin secret. Je vous propose de désigner comme scrutateurs monsieur Christophe Barbosa et monsieur Simon Pégurier. Ils seront assistés du service des instances communautaires pour le dépouillement.

Pour l'élection du cinquième vice-président, je vous propose la candidature de monsieur Pierre-Paul Léonelli. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en en pas. Je vous remercie.

Pour que nous allions plus vite, je vous propose que l'on procède aux deux élections en même temps.

Pour l'élection du neuvième vice-président, je vous propose la candidature de monsieur Alain Philipe. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y a pas d'autre candidature.

Je vous remercie de bien vouloir utiliser pour le vote les bulletins placés sur votre bureau et messieurs les huissiers, je vous remercie de bien vouloir faire circuler les urnes pour l'élection des cinquième et neuvième vice-présidents.

*Il est procédé à un vote à bulletin secret.*

Pendant que les huissiers font circuler les urnes, je vous propose que nous poursuivions notre ordre du jour.

### **0.3 Remplacement de monsieur Éric Ciotti au sein de divers organismes et commissions.**

**M. LE PRESIDENT.**- Nous devons remplacer monsieur Éric Ciotti au sein de divers organismes et commissions.

- syndicat mixte des transports des Alpes-Maritimes :

Il s'agit de désigner un membre titulaire pour siéger au comité syndical.

Je vous soumetts la candidature de monsieur Benoît Kandel qui siégeait déjà en qualité de suppléant et celle de monsieur Alain Philip pour le remplacer à titre de suppléant. Y a-t-il d'autres candidats ?

Il n'y a pas d'autre candidat.

***A l'unanimité, monsieur Benoît Kandel est élu au syndicat mixte des transports des Alpes-Maritimes en qualité de membre titulaire, et monsieur Alain Philip en qualité de membre suppléant.***

- syndicat mixte d'étude et de suivi du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération Nice Côte d'Azur :

Il s'agit de désigner un membre titulaire pour siéger au comité syndical.

Je vous sou mets la candidature de madame Martine Ouaknine. Y a-t-il d'autres candidats ?

Il n'y a pas d'autre candidat.

***A l'unanimité, madame Martine Ouaknine est élue au syndicat mixte d'étude et de suivi du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération Nice Côte d'Azur en qualité de membre titulaire.***

- représentant permanent à la société aéroportuaire de Nice Côte d'Azur et au conseil de surveillance aéroportuaire de Nice Côte d'Azur :

Je vous sou mets la candidature de monsieur Rudy Salles. Y a-t-il d'autres candidats ?

Il n'y a pas d'autre candidat.

***A l'unanimité, monsieur Rudy Salles est élu représentant permanent à la société aéroportuaire de Nice Côte d'Azur et au conseil de surveillance aéroportuaire de Nice Côte d'Azur.***

- représentant à la commission consultative économique des aéroports de la Côte d'Azur :

Il s'agit de désigner un titulaire. Je vous propose également la candidature de monsieur Rudy Salles. Y a-t-il d'autres candidats ?

Il n'y a pas d'autre candidat.

***A l'unanimité, monsieur Rudy Salles est élu représentant à la commission consultative des aéroports de la Côte d'Azur.***

- commission consultative des services publics locaux communautaires :

Il s'agit de désigner un membre titulaire pour siéger au sein de cette commission. Je vous sou mets la candidature de monsieur Alain Philip. Y a-t-il d'autres candidats ?

Il n'y a pas d'autre candidat.

***A l'unanimité, monsieur Alain Philip est élu en qualité de membre titulaire à la commission consultative des services publics locaux communautaires.***

- comité de pilotage foncier de Nice Côte d'Azur :

Il s'agit de désigner un membre titulaire pour siéger au sein de ce comité. Je vous sou mets la candidature de monsieur Alain Philip qui siégeait déjà en qualité de membre suppléant et je vous propose celle de monsieur Bernard Baudin pour le remplacer en tant que suppléant. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y a pas d'autres candidatures.

***A l'unanimité, monsieur Alain Philip est élu en qualité de membre titulaire au comité de pilotage foncier de Nice Côte d'Azur et monsieur Bernard Baudin en qualité de membre suppléant.***

S'agissant de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Nice Côte d'Azur, nous procéderons à la désignation de notre représentant lors d'une prochaine séance du conseil communautaire.

#### **o.4 Approbation des tarifs d'abonnement et de location des vélos en libre service.**

**M. LE PRESIDENT.**- Ce projet de vélo en libre service répond à une attente forte de la population qui se voit proposer un mode de déplacement alternatif à l'utilisation de la voiture.

Ce nouveau service, disponible en partie dès le mois de juillet 2009, permettra de développer des déplacements urbains propres, de diversifier l'offre de transport et de moderniser l'image de notre territoire.

Je précise que c'était au départ un grand dossier voté par le conseil municipal de Nice et qu'en accord avec le conseil communautaire, nous l'avons élargi et transféré au conseil communautaire avec pour objectif bien évidemment qu'à terme ce soit un service qui bénéficie à l'ensemble du territoire communautaire.

Il y aura 1 750 vélos répartis en 175 stations et 3 100 points d'accroche disponibles à terme.

En effet, son implantation interviendra en trois temps :

- juillet 2009 : 90 stations et 900 vélos
- au plus tôt en novembre 2009 : 30 stations et 300 vélos
- au plus tôt en avril 2010 : 55 stations et 550 vélos

Ainsi, chaque site stratégique à proximité d'équipements publics, des centres d'activité ou de voies de circulation structurantes sera doté de station.

Les niçois bien sûr sont concernés mais ce dispositif s'adresse plus largement à tous ceux qui travaillent à Nice et qui pourront grâce à la construction de parcs relais avoir une alternative à la voiture.

Les touristes sont également un public privilégié, ceci sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Pour être attractif, ce dispositif se devait d'être accompagné par une politique tarifaire adaptée. Ainsi, nous nous sommes fixés deux objectifs :

- 1) favoriser l'usage de ce nouveau moyen de transport propre à moindre coût. Les premiers retours sur les dispositifs déjà en fonction montrent que la majorité des usagers utilisent les vélos pendant moins d'une demi-heure. Dans ce cas, à Nice, le coût se limitera au coût de l'abonnement de 1 euro pour l'abonnement journalier, à 25 euros pour l'abonnement annuel plein tarif et la première demi-heure sera gratuite.
- 2) permettre une rotation satisfaisante des vélos pour une utilisation maximisée. Pour cela, la progressivité des tarifs s'imposait, c'est d'ailleurs le cas dans toutes les villes ayant déjà mis en place le dispositif. A titre de comparaison, le coût de la troisième demi-heure à Paris est à 2 euros et la quatrième demi-heure à 4 euros alors que Nice a fixé le tarif de cette deuxième heure à 2 euros.

Ce marché ne concerne que Nice pour l'instant. Le dispositif couvre environ 20 % de la superficie de la commune, soit 14 km<sup>2</sup> sur 77 km<sup>2</sup>. Cette limitation est due essentiellement à la pente des voies supérieure à 4 % qui limite l'utilisation des vélos.

Bien entendu, les besoins en matière de vélos en libre service ne sont pas les mêmes dans toutes les communes et le dispositif de Nice peut difficilement être transposé systématiquement. J'ai donc demandé qu'une étude des besoins soit engagée en concertation avec les maires intéressés afin de leur proposer les services les mieux adaptés en fonction des lieux, de la densité, de la population et des attentes.

Je sou mets donc cette délibération à votre approbation et je demande au préalable l'avis des rapporteurs des commissions.

Pour les finances, monsieur Jean-Louis Ghiran.

**M. GHIRAN**.- Avis favorable.

**M. LE PRESIDENT**.- Pour les éléments touchant aux déplacements, monsieur Bernard Népi doit nous présenter un amendement.

**M. NEPI**.- La commission « déplacements et intermodalité » a amendé le texte de la manière suivante :

Il convient de modifier le titre de la façon suivante :

**« *Approbation des droits d'accès et des tarifs de location des vélos en libre service* ».**

Le dernier considérant de la première page est rédigé de la manière suivante :

**« Considérant la nécessité de fixer le montant des droits d'accès au service des vélos en libre service ainsi que les tarifs de location. »**

Le premierement du dispositif est modifié de la façon suivante :

*1°/ - approuver les montants des droits d'accès et les tarifs de location des vélos en libre service annexés à la présente délibération,*

Le troisièmement du dispositif est complété par :

*3°/ - autoriser monsieur le président ou l'un des vice-présidents délégataires de signature à signer tous les actes consécutifs à l'exécution de la présente délibération, dont l'approbation des conditions générales de location, y compris les clauses concernant les cautions, les assurances et les responsabilités.*

L'annexe est modifiée de la façon suivante :

**« montant des droits d'accès et de location des vélos en libre service. »**

Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT.**- Très bien. monsieur Népi, au nom de la commission, propose un amendement où l'on remplacerait le titre de la délibération « tarifs d'abonnement et de location » par « droits d'accès et tarifs de location ».

**M. NEPI.**- Tout à fait.

**M. LE PRESIDENT.**- Bien.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur cet amendement ?

**M. GAECHTER.**- Sur le fond.

**M. LE PRESIDENT.**- Mais sur l'amendement lui-même ?

S'il n'y a pas d'intervention sur l'amendement, je le mets aux voix.

***L'amendement présenté est adopté à l'unanimité.***

Cet amendement est ainsi adopté. Maintenant je mets en discussion le rapport bien évidemment.

Je vous passe la parole, monsieur Gaechter, vous pouvez vous exprimer.

**M. GAECHTER.**- Merci monsieur le président.

Mes chers collègues, pour mémoire, ce projet de vélos en libre service avait été présenté initialement au conseil municipal de Nice. C'est dans le cadre des transferts de compétences que nous en avons, si vous me permettez l'expression, hérité au niveau de la communauté urbaine maintenant.

Lors de mon intervention du 27 juin, j'avais émis un certain nombre de craintes concernant la mise en place de ce service sur lequel nous n'avons sur le fond aucun problème, bien entendu, je pense que l'expérience, notamment de Paris, est tout à fait intéressante. Mais si je prends effectivement l'expérience de Paris, je m'étais permis à cette époque, le 27 juin, de rappeler la nécessité d'un réseau de pistes cyclables qui soit à la hauteur de l'enjeu, sachant que le projet tel qu'il nous est proposé aujourd'hui porte sur un périmètre relativement limité du centre ville avec 1 750 vélos et je ne parle pas des vélos de l'ex-communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur qui ont été mis à disposition de certaines catégories et bien entendu des utilisateurs de vélos qui ont leur matériel personnel.

J'avais à l'époque émis deux craintes que je maintiens aujourd'hui à savoir que sur ce périmètre réduit au niveau de la ville de Nice en heures de pointe, avoir 1 500 à 2 000 vélos sans un réseau de pistes cyclables qui soit digne de ce nom, cela me paraissait pour le moins contreproductif à terme. Je pense qu'il fallait en amont travailler sur ce sujet. Certes, sur Nice, nous avons la promenade des Anglais avec quelques kilomètres de piste cyclable mais qui est surtout réservée le week-end aux personnes qui veulent faire une balade, nous avons quelques morceaux de pistes cyclables dans Nice mais qui ne sont pas en réseau, cela pose donc aussi un problème de fonctionnement et nous avons maintenant la piétonisation de l'avenue Jean Médecin qui laisse une petite marge.

Je maintiens ce que je disais à l'époque, nous avons une réelle difficulté au niveau de la mise en place de ce service, j'ai peur qu'une bonne idée qui est consensuelle soit au bout de quelques semaines contreproductive avec une relation difficile entre les utilisateurs de ce service et les automobilistes qui vont vouloir bien entendu avoir les mêmes possibilités de circulation dans cette ville. C'est le premier point.

Le deuxième point, toujours évoqué le 27 juin, était le suivant : 80 % des stations de vélos vont être implantées en lieu et place de places de stationnement sur l'ensemble de ce périmètre relativement réduit dans Nice et je vous avais fait remarquer, monsieur le président que c'était environ 400 à 500 places de parking supprimées. Aujourd'hui, à ma connaissance, nous n'avons pas eu de réponse sur ce que l'on fait de ces 400 à 500 places supprimées par rapport au stationnement des riverains pour la plupart.

Une dernière remarque, un dernier élément que je m'étais permis de vous proposer à la réflexion le 27 juin : la cohérence globale de circulation automobile et les modes doux sur l'ensemble de la ville. Je vous avais fait remarquer qu'il était peut-être souhaitable d'avoir aussi parallèlement à la mise en place du service vélos ce que l'on appelle dans certaines villes des « maisons

du vélo », en clair, des possibilités de stationnement pour les usagers qui ont leur matériel personnel, pouvoir stationner leur vélo comme d'autres peuvent le faire aujourd'hui dans des parkings de la ville. C'était aussi l'idée que nous nous étions permis d'avancer et sur laquelle nous n'avons pas eu de retour. Je pense que, et vous le savez parfaitement, dans certains quartiers de la ville dans des bâtiments que nous appelons des « niçois » sans cave sans possibilité de stationnement de vélos, il y a un problème et il faut que nous ayons une réflexion importante pour que, en complément de ce service qui est intéressant, il y ait aussi une possibilité pour des personnes de gérer leur propre matériel.

Un dernier point peut-être un peu moins agréable à entendre, c'est la concertation qui a été à la base de ce projet : la concertation s'est faite uniquement sur la demande de l'opposition entre les membres du conseil municipal de Nice mais à aucun moment les conseils de quartier, les comités de quartier de la ville de Nice n'ont été associés à la mise en place de ce projet et je pense que ce n'est pas très intéressant, très productif au moment où, il y a quelques semaines, vous avez mis en place les conseils de quartier.

Merci.

**M. LE PRESIDENT.**- Sur votre dernière intervention, monsieur Gaechter, vous êtes très souvent avec vos collègues sur la position de dire : il faut remettre à plus tard, nous n'avons pas été consulté. Heureusement que je ne vous écoute pas sur tout cela parce que, sans cela, ce serait la meilleure garantie de faciliter peut-être votre élection dans cinq ans en vous donnant gain de cause et en m'empêchant moi-même de réaliser les engagements qui sont les miens.

Moi, je suis désolé, je suis un homme d'action, il faut aller vite et le fait qu'en dix mois nous soyons en mesure de dire que nous avons mis en place quasiment un réseau en libre service, certains en on rêvé, nous l'avons fait.

Si je vous avais écoutés sur la communauté urbaine pour certains d'entre vous, il faut concerter, écouter..., dans quelle situation serions-nous au plan économique en 2009, aujourd'hui où tout le monde peut se réjouir que nous ayons ces nouvelles marges de manœuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, si l'on s'était dit « après tout, ils ont raison, on va discuter pendant deux ans, faire le tour de la communauté, associer, etc. » ? Je n'appartiens pas à la catégorie d'une dame qui dit « vos idées seront les miennes ». J'ai été élu sur mes idées et je les mets en œuvre, c'est comme ça ! Après tout, on m'a fait confiance pour six ans, cela ne m'empêche pas d'être un homme de dialogue et de concertation, mais après avoir lancé les choses. Je lance les choses, après on discute. Je ne suis pas buté, vous savez, si un parc à « Vélib' » ne fonctionne pas à un endroit demain, on le changera d'endroit, nous ferons des tests, nous essayerons, mais en tout cas sur la procédure, pour pouvoir le mettre en service, je n'ai pas perdu de temps. Là-dessus, c'est un terrain, monsieur Gaechter, où je ne tomberai jamais dans votre piège ni celui de vos amis. Moi, j'avance là où vous essayez de me faire faire du sur place.

Pour le reste, je suis d'accord avec toute votre analyse et je la partage à 100 %. Je ne peux pas vous dire mieux ! C'est maintenant que nous allons avoir les « Vélib' » que nous allons regarder comment, etc...D'ailleurs, le fait d'avoir transféré cette compétence à la communauté urbaine, sachant que nous sommes dans un domaine où les technologies vont avancer très vite et dans une communauté urbaine où nous avons une déclivité, du dénivelé partout, nous aurons des vélos qui régleront très vite ce problème, nous avons déjà réalisé des pistes cyclables avec le conseil général sur Villeneuve-Loubet, Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var dans toute la plaine du Var le long de la 6202 bis, sur la traversée de l'aéroport, etc., je ne vois pas pourquoi on s'arrêterait aux frontières là où, au contraire, nous pouvons aller demain partout. Je suis d'accord sur la voie de réflexion et d'étude que vous proposez, je pense que cela mériterait même d'avoir une sorte de groupe de travail ou de commission qui étudie d'ores et déjà un tracé de site propre des pistes cyclables est-ouest et nord-sud sur l'ensemble de la communauté urbaine, et je vous propose que nous le mettions en place très vite et que vous y soyez associés.

**M. GAECHTER.**- Monsieur le président, permettez-moi de rajouter deux points. Sur la problématique de la concertation, je voudrais vous rappeler deux choses : la première c'est que vous avez engagé, au moment où vous étiez président du conseil général, un projet qui s'appelait « les balcons du Mercantour », vous avez voulu faire cela en force, au bout d'un moment vous vous êtes retrouvé dans une situation de conflit, aujourd'hui vous êtes amené à vous concerter avec le mouvement écologiste et vous êtes obligé de revoir sérieusement votre copie. C'est le premier point. A un moment donné, nous ne pouvons pas aller toujours très vite et très fort dans la même direction sans écouter les gens qui peuvent avoir des avis différents. La preuve en est sur les « balcons du Mercantour ». Deuxième point, vous avez reçu une lettre à la mairie (dont j'ai eu copie), il y a quelques jours, d'un des principaux comités de quartier de la ville de Nice qui vous dit très clairement : on ne peut pas dire dans une campagne municipale, il y a maintenant un an, qu'on va faire de la concertation avec les différents quartiers de la ville de Nice sans prendre ces éléments en compte et sans sur ce sujet très précis des « Vélib' », associer les comités de quartier. Vous avez le retour de manivelle.

Je vous invite sérieusement à ne pas forcément aller toujours très vite et surtout à prendre l'avis de vos concitoyens, tel que vous vous y étiez engagé il y a maintenant un an. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.**- La concertation est permanente avec les comités de quartier. Monsieur Gaechter, vous ne passez pas, heureusement, votre vie dans mon bureau, mais enfin tous les jours...

**M. GAECHTER.**- Dieu m'en préserve !

**M. LE PRESIDENT.**- Heureusement que vous n'êtes pas là pour polluer, en tant qu'écologiste, l'atmosphère des réunions que je tiens dans mon bureau avec tous les comités de quartier de la ville. Je parle avec tout le monde et je suis sans

doute un homme de dialogue et de concertation beaucoup plus engagé que vous ne le prétendez. Personne ne m'a obligé à rien sur quoi que ce soit, et l'avenir me donnera raison sur tout et vous donne tort sur tant de choses.

**M. GAECHTER**.- Quelle modestie !

**M. LE PRESIDENT**.- Si je vous avais écouté, aujourd'hui on n'en serait pas à valider la tarification de la mise en œuvre des « Vélib' ». Heureusement que je ne vous ai pas écouté.

**M. GAECHTER**.- On prend date.

**M. LE PRESIDENT**.- Quant aux comités de quartier qui sont ce qu'ils sont et je les respecte pour ce qu'ils sont, je ne suis pas sûr qu'ils soient défavorables à ce que dès le mois de juin prochain les « Vélib' » circulent chez eux et surtout la population parce que, permettez-moi de vous dire que celui qui va aux urnes, celui qui met son bulletin avec un nom, c'est celui qui a lu mon programme, qui a lu le vôtre et qui s'est dit « je préfère celui d'Estrosi ». Et comme l'engagement d'Estrosi c'était qu'au mois de juin il y ait des « Vélib' », eh bien au mois de juin, Estrosi met les « Vélib' » et pas le programme de Gaechter qui dit « on va le faire en six ans » ! Moi, je fais en douze mois ce que vous proposiez en six ans.

Merci. Je mets maintenant aux voix ce rapport.

***La délibération n° 0.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Je vous remercie, monsieur Gaechter, d'adopter ce rapport à l'unanimité.

Je donne maintenant les résultats de l'élection du cinquième vice-président :

- **nombre d'inscrits.....93**
- **nombre de votants .....84**
- **bulletins blancs ou nuls .....4**
- **suffrages exprimés..... 80**

**A obtenu :**

- **M. Pierre-Paul LEONELLI.....80 voix**

Monsieur Pierre-Paul Léonelli, avec 80 voix, est élu 5<sup>e</sup> vice-président (*applaudissements*).

Pour l'élection du neuvième vice-président :

- **nombre d'inscrits.....93**
- **nombre de votants .....84**
- **bulletins blancs ou nuls .....2**

- suffrages exprimés.....82

**A obtenu :**

- **M. Alain PHILIP..... 82 voix**

Monsieur Alain Philip, avec 82 voix, est élu 9<sup>e</sup> vice-président (*applaudissements*).

Je passe maintenant au rapport n° 0.5.

**0.5 Répartition de l'écrêtement de monsieur le président - Retrait de la délibération n° 0.6 du conseil communautaire du 26 juin 2008**

**M. LE PRESIDENT.**- Je vous propose de répartir l'écrêtement de la façon suivante :

- |                      |                       |
|----------------------|-----------------------|
| - M. Benoît Kandel   | 3 398,90 euros bruts, |
| - M. Philippe Pradal | 690,00 euros bruts,   |
| - M. Bernard Baudin  | 690,00 euros bruts.   |

Ce montant sera revalorisé au fur et à mesure de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique.

Cette délibération entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2009.

Nous allons procéder au vote à main levée.

***La délibération n° 0.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**0.6 Participation de Nice Côte d'Azur à la création d'un centre dédié au développement durable au fort de la Revère en partenariat avec le conseil général des Alpes-Maritimes et la fondation Nicolas Hulot.**

**M. LE PRESIDENT.**- Je vous rappelle que nous avons clairement affirmé notre engagement de suivre et de mettre en œuvre un laboratoire du Grenelle de l'environnement compte tenu des nombreuses obligations liées à la nécessité de préserver la biodiversité, de prévenir les pollutions, etc... Bref, en deux mots, j'ai obtenu en tant que président du conseil général que la fondation Nicolas Hulot s'implante dans le département des Alpes-Maritimes en y aménageant son institut des technologies de la Méditerranée dans une propriété du conseil général : le fort de la Revère.

Aujourd'hui, l'affaire est plus qu'engagée. Pour moi, la fondation Nicolas Hulot est une référence dont je m'inspire sur beaucoup de sujets et dans tous les débats auxquels j'ai participé en tant que membre du gouvernement, notamment pour l'Outre-mer où j'avais à conduire le projet « pour un Outre-mer exemplaire » au Grenelle de l'environnement, j'ai beaucoup travaillé avec Nicolas Hulot sur cette contribution. Dans le département des Alpes-Maritimes, nous avons beaucoup discuté de nos modèles de référence et Nicolas Hulot avait donné son accord pour implanter son institut des technologies de la Méditerranée au fort de la Revère.

Ce partenariat aurait pour objectifs :

- la mise en place d'un pôle de créativité, d'innovation du développement durable,
- la création d'une plate-forme de mise en réseau des acteurs du développement durable au service de l'innovation,
- une mobilisation prioritaire des décideurs,
- une vocation euro-méditerranéenne favorisant un transfert de connaissance,
- un bâtiment exemplaire et démonstratif des technologies les plus avancées,
- un projet lié à la mise en place d'une trame verte départementale qu'il valoriserait.

Les activités du centre seraient organisées autour :

- d'un centre de rencontre et de séminaire pour en faire un lieu de prospective et de production d'idées novatrices sur l'ensemble des changements technologiques,
- d'un centre d'innovation et d'usages favorisant les partenariats entre les acteurs publics ou privés concernés par une thématique précise,
- d'un centre de ressources,
- d'une vitrine de l'innovation à destination des laboratoires et des entreprises en lien et bien entendu avec les pôles de compétitivité.

Les études menées par le conseil général sur le site du fort de la Revère, sur le parc de la grande corniche, ont mis en évidence ces atouts majeurs qui en font un lieu d'exception pour héberger ce centre :

- une situation stratégique à proximité de Nice et Monaco et au cœur de Nice Côte d'Azur,

- un ancrage au cœur de la biodiversité sur le passage de la future trame verte départementale,
- un patrimoine historique et biologique,
- une architecture adaptée aux objectifs durables du centre.

Ce lieu pourrait donc être dédié aux décideurs, aux entreprises, aux professionnels et aux élus, tout en étant ouvert au grand public et permettrait la confrontation d'idées, de projets et d'innovation dans le cadre de l'après Grenelle.

La participation de Nice Côte d'Azur à ce projet présente donc un intérêt majeur pour renforcer notre positionnement sur les problématiques du développement durable. Ce centre sera d'ailleurs tout à fait complémentaire des actions que nous mènerons dans ce cadre au cœur d'Eco-Vallée.

Il a également pour vocation de se positionner comme un lieu de référence internationale en matière de développement durable, notamment à l'échelle euro-méditerranéenne. Cette participation fera l'objet d'une convention tripartite entre la fondation Hulot, le conseil général et nous-mêmes en vue d'établir les conditions de réalisation et de financement.

D'ailleurs quand on parle d'Eco-Vallée, il y a son périmètre de 10 000 hectares mais enfin chaque territoire de Nice Côte d'Azur est concerné par Eco-Vallée. D'abord les recettes en taxe professionnelle que générera Eco-Vallée bénéficieront à la communauté urbaine et à tous les projets de la communauté urbaine et au demeurant, qu'il y ait en dehors d'Eco-Vallée des centres de recherche, de formation, d'innovation, des mutualisations des savoirs et de la connaissance, des centres de séminaires, de congrès qui soient directement mis en réseau avec Eco-Vallée et qui puissent aussi avoir le label d'Eco-Vallée c'est aussi pour certaines questions qui se posaient sur l'avenir de l'opération d'intérêt national, cette vocation-là.

Tout justifie en tout cas que nous soyons partie prenante au projet et c'est l'esprit de ce rapport.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

**M. ALLEMAND.**- Monsieur le président, nous allons voter ce rapport mais je voulais quand même faire une remarque et je l'enrichis au vu de ce que vous venez de dire.

Nicolas Hulot ici c'est très bien mais je me demande si compte tenu du fait qu'on veut véritablement donner à l'opération d'intérêt national Eco-Vallée cette dimension de développement durable, il ne serait pas plus intéressant de voir si l'on n'est pas en mesure de lui faire une proposition pour le mettre au cœur d'Eco-Vallée plutôt qu'au fort de la Revère. Je comprends bien ce que vous dites, votre volonté de faire de chaque citoyen de la communauté urbaine un

citoyen de l'Eco-Vallée mais les gens sont attachés au territoire et vous venez de conclure en parlant de Sophia-Antipolis en disant qu'on pourrait associer à Eco-vallée tel ou tel territoire, nous avons tenté cette expérience il y a quelques années sur Sophia-Antipolis, vous vous rappelez l'affaire des territoires associés, cela n'a pas marché véritablement, Sophia c'est Sophia, de la même manière l'Eco-Vallée sera l'Eco-Vallée et le fort de la Revère, qu'on le veuille ou non est déconnecté de l'Eco-Vallée.

Simplement nous votons, ce n'est pas un problème mais je vous suggère de réfléchir à la possibilité d'implanter la fondation Nicolas Hulot au cœur d'Eco-Vallée cela pourrait être un formidable emblème pour cette affaire-là.

**M. LE PRESIDENT.**- Voyez-vous, monsieur Allemand, cela fait partie de votre manque de générosité et de solidarité dont vous n'avez cessé de faire preuve depuis votre entrée dans cette communauté urbaine où chacun de vos propos démontre que vous avez un sectarisme profond à l'égard des autres territoires que celui qui vous intéresse.

Mutualiser nos grandes politiques au service d'un grand territoire qui est celui de la communauté urbaine c'est l'état d'esprit de tous les maires qui sont ici et d'une immense majorité de conseillers communautaires auxquels il semblerait que vous ne souhaitiez pas vous associer.

Je n'ai pas du tout le même raisonnement que vous concernant Sophia-Antipolis. Au moment où certains voudraient d'ailleurs confronter Sophia et Eco-Vallée, Sophia et Eco-vallée ont une formidable complémentarité. Qui peut imaginer que les pôles de compétitivité que j'ai fait labelliser lorsque j'étais membre du gouvernement, à Sophia-Antipolis comme les solutions communicantes sécurisées ou Cap-Energie, n'aient pas un intérêt dans Eco-vallée et dans la mise en réseau qu'il devra y avoir entre les petites et moyennes entreprises d'Eco-vallée et celles de Sophia ?

Est-ce que IBM La Gaude qui fait partie d'Eco-Vallée ou une grande entreprise tournée aussi vers l'innovation industrielle comme Malongo qui s'implante à La Gaude, n'ont pas entre Eco-Vallée et Sophia-Antipolis une complémentarité à jouer ?

Le fort de la Revère qui est la propriété du conseil général, bénéficie d'une architecture dont à la fois Nicolas Hulot et Jean Nouvel me disaient que si l'on était capable de construire encore comme cela aujourd'hui, on serait vraiment dans du développement durable parce que permettez-moi de vous dire que ce fort de la Revère est un exemple en termes de patrimoine durable, une vraie référence avec sa couverture végétale enterrée où près de cent cinquante ans plus tard on n'a même pas une tache d'humidité dans les plafonds et les voûtes intérieures et en même temps un patrimoine à préserver où il ne fait pas froid l'hiver et pas chaud l'été sans climatiseur et sans chauffage. Nous sommes vraiment dans la référence où l'on protège un patrimoine, nous faisons une référence de modèle de développement durable, nous faisons profiter de cette

démarche de développement durable et nous l'avons fait fuser à partir d'Eco-vallée sur l'ensemble de la communauté urbaine, en solidarité avec toutes les communes car je pense que le canton de Villefranche-sur-Mer, monsieur le Sénateur Vestri ou la commune d'Eze, monsieur le maire d'Eze, vous qui êtes des composantes importantes de cette communauté urbaine, pourront se réjouir aussi de ce que cela générera comme retombées économiques et sociales pour ce territoire de notre communauté urbaine qui s'est toujours montrée solidaire de tous les territoires de la communauté urbaine.

Si, monsieur Allemand, vous attendez du canton de Villefranche-sur-Mer et de la commune d'Eze de valider quelques options qui vous intéressent dans votre canton niçois, vous pouvez peut-être aussi avoir une attitude un peu plus généreuse et un peu plus solidaire à l'égard des autres membres et représentants des territoires de la communauté urbaine de Nice Côte d'Azur. Il semblerait que ça ne soit pas votre attitude mais peut-être qu'à un moment, il faudra que vous en répondiez dans d'autres échéances, devant tous les électeurs de ce département et de la communauté urbaine. Mais, après tout, c'est votre responsabilité.

**M. GAECHTER.**- Monsieur le président, quand vous avez dit tout cela et que nous avons bien entendu ce que vous disiez, quels sont les modes de transport que vous imaginez, que vous envisagez pour aller au fort de la Revère ? Parce que cela va générer forcément beaucoup de flux ou de monde, quel type de transport pensez-vous utiliser, transport bien sûr écologique ?

**M. LE PRESIDENT.**- Des vélos électriques !

Allez ! Je mets aux voix le rapport.

**M. GAECHTER.**- Vous ne répondez pas.

***La délibération n° 0.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**0.7 Élargissement de la composition du bureau communautaire -  
Modification de la délibération n° 4 du conseil communautaire  
du 18 avril 2008**

**M. LE PRESIDENT.**- La transformation en communauté urbaine a élargi le périmètre des compétences de la collectivité et par conséquent celui des délégations correspondantes. Il convient donc d'assurer au bureau communautaire une représentation adaptée à ces nouvelles compétences en augmentant le nombre de ses membres.

Je vous rappelle que le bureau communautaire est actuellement composé de trente-deux membres : le président et les vingt-sept vice-présidents, le maire de Coaraze, le représentant de la commune de La Roquette-sur-Var dont le maire n'est pas conseiller communautaire, deux représentants du groupe d'opposition.

Je vous soumetts donc la proposition de modifier la composition du bureau communautaire en fixant à trente-cinq le nombre de ses membres et en l'ouvrant à trois conseillers communautaires dont un représentant de l'opposition.

Je mets tout d'abord aux voix cette nouvelle composition à trente-cinq membres.

***Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Il en est ainsi décidé.

Je vous propose de désigner comme membres du bureau communautaire deux candidats et il nous appartiendra de désigner le troisième lors d'une prochaine séance : monsieur Olivier Bettati et monsieur Rémi Gaechter qui pourra ainsi nous faire des propositions au bureau sur la manière de nous acheminer vers le fort de la Revère.

**M. GAECHTER**.- Je n'y manquerai pas.

***Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**M. LE PRESIDENT**.- Nous en venons maintenant aux dossiers de monsieur Henri Revel et je lui passe la parole pour le dossier n° 2.1 qui est le débat d'orientation budgétaire.

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MONSIEUR HENRI REVEL,  
2<sup>e</sup> VICE-PRESIDENT**

## **2.1 Débat d'orientation budgétaire**

**M. REVEL**.- Merci monsieur le président. Je crois que j'arrive un peu comme les carabiniers d'Offenbach ! Vous avez tout dit, le débat a été engagé en début de séance, d'ailleurs brillamment par monsieur le président et il a été brillamment répondu aussi par l'opposition. Je pense que tout le monde est d'accord pour dire que le débat a eu lieu.

Nous considérons que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu.

Je précise que la commission des finances, dont monsieur Tordo est le vice-président, a donné un avis favorable au débat d'orientation budgétaire.

## **2.2 Versement au comité des œuvres sociales d'une avance sur subvention 2009.**

**M. REVEL.**- Il s'agit du versement au comité des œuvres sociales (COS) d'une avance de subvention de 250 000 euros.

La commission des finances s'est exprimée et monsieur Jean-Claude Calimar, rapporteur, a donné un avis favorable.

Avez-vous des questions ?

**M. LE PRESIDENT.**- Il n'y a pas de question. Je mets aux voix.

***La délibération n° 2.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Je vous félicite, monsieur le vice-président et je passe maintenant la parole à madame la vice-présidente Dominique Estrosi-Sassone pour les rapports n° 15.

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MADAME DOMINIQUE ESTROSI-SASSONE,  
15<sup>e</sup> VICE-PRESIDENTE**

### **15.1 Développement de l'habitat - Avenant à la convention générale de délégation de compétence pour la gestion et l'attribution des aides à la pierre - Opération « 30 000 VEFA ».**

**Mme ESTROSI-SASSONE.**- Il s'agit de l'avenant à la convention générale de délégation de compétence et de gestion des aides à la pierre avec l'opération « 30 000 VEFA ». Cette délibération est l'illustration de la mise en œuvre du plan de relance puisque dans ce plan de relance figure un volet qui concerne l'opération « 30 000 VEFA », ventes en l'état futur d'achèvement.

Il s'agit d'opérations immobilières prévues dans le cadre du secteur privé qui ont été engagées mais qui connaissent des difficultés de commercialisation ou en tout cas dont la commercialisation ne pourra pas se faire dans les délais prévus. Il est donc envisagé de transformer ces logements du secteur privé en une nouvelle offre de logements sociaux supplémentaires et aujourd'hui, des opérations comme celle-ci ont été identifiées sur une partie du territoire

communautaire et font l'objet de négociations entre les bailleurs sociaux et la promotion privée.

Une enveloppe a été affectée à cette opération « 30 000 VEFA ». Elle a été répartie par le préfet de région entre l'ensemble des préfets des départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et bien sûr, la communauté urbaine s'est positionnée pour avoir cette enveloppe de l'ordre de 2 millions d'euros supplémentaires et nous avons prévu dans le cadre de cette opération que la communauté urbaine puisse voir la production de 125 logements sociaux supplémentaires qui, à la base, auraient dû être des logements du secteur privé : 100 dans le cadre de logements PLUS (logements sociaux de base) et 25 dans le cadre de logements PLAI (logements d'intégration).

Je vais demander l'avis de la commission habitat à monsieur Gilbert Antomarchi et l'avis de la commission des finances à monsieur Jean-Claude Calimar.

**M. ANTOMARCHI.**- Avis favorable de la commission.

**M. CALIMAR.**- Avis favorable unanime de la commission des finances.

**M. LE PRESIDENT.**- Monsieur Cuturello, vous avez la parole.

**M. CUTURELLO.**- Merci monsieur le président.

Sur cette délibération, évidemment nous ne sommes pas opposés à cette opération mais j'ai quelques interrogations.

D'une part, le nombre de logements (125) sur l'ensemble de la communauté est un élément qui peut contribuer à essayer de résoudre le problème du logement mais c'est un élément faible.

D'autre part, sur le financement, je me demande si les bailleurs sociaux sont en mesure de pouvoir utiliser ces moyens, dans la mesure où si l'on fait un abattement de 25 % sur le prix moyen de vente de logement neuf qui se situe toujours, malheureusement, à un niveau très élevé, autour de 5 300 euros/m<sup>2</sup>, si on le met à 4 000 euros/m<sup>2</sup> et que l'on déduit les aides de 16 000 euros et de 10 000 euros qui sont prévues pour ces logements, on reste quand même à un niveau de prix de 3 600 euros/m<sup>2</sup> ce qui est extrêmement élevé, beaucoup plus élevé que ce que peuvent habituellement faire les bailleurs sociaux en matière de logement. Je voudrais savoir quelles sont les dispositions permettant d'aboutir à ce que les bailleurs sociaux puissent mettre en œuvre ces opérations.

**Mme ESTROSI-SASSONE.**- D'abord, il y a une contradiction dans votre remarque, ce n'est pas étonnant venant de vous, monsieur Cuturello : d'une part, vous dites que 125 logements c'est peu pour la communauté urbaine, dont acte, d'autre part, vous embrayez derrière en disant qu'il va y avoir un problème d'adéquation entre l'équilibre de l'opération par rapport aux prix que peuvent mettre en œuvre les bailleurs sociaux, les prix qui sont pratiqués aujourd'hui,

même avec la crise, sur le marché de l'immobilier et les prix sur lesquels aujourd'hui les promoteurs immobiliers ne sont pas encore prêts à descendre au-delà effectivement d'une décote de 25 %.

La réponse est dans la délibération, monsieur Cuturello. Si aujourd'hui, d'une façon pragmatique, nous n'annonçons que 125 logements, c'est parce que nous pensons que ces logements-là, nous pourrions les réaliser dans le cadre des négociations mises en œuvre entre les promoteurs et les bailleurs sociaux. Si nous trouvons d'autres opérations et que nous arrivons à tomber sur le même pied d'égalité, en tout cas sur ce que peuvent mettre les bailleurs sociaux aujourd'hui, au vu aussi des fonds propres qu'ils doivent mettre de façon supplémentaire pour équilibrer l'opération, parce que bien évidemment il y a des subventions à la clef mais on sait très bien que les bailleurs sociaux sont contraints de rajouter des fonds propres parce que les équilibres des opérations sont de plus en plus compliqués à obtenir, eh bien nous irons au-delà.

Mais je vous apporte déjà la réponse et votre intervention n'était peut-être pas nécessaire parce que vous êtes toujours en train de dire que les chiffres que nous annonçons ne sont pas suffisants, dont acte, ils ont au moins le mérite d'exister et d'être réalisés. Je ne sais pas si vous ferez mieux. Vous siégez au conseil d'administration de Côte d'Azur Habitat, vous voyez les difficultés qui sont aussi celles des bailleurs sociaux, vous connaissez la situation sur le marché de l'immobilier dans le département des Alpes-Maritimes, sur le territoire communautaire où, même si les prix sont affichés à la baisse, pour autant compte tenu de la cherté du foncier et aussi des prix du marché qui sont toujours très élevés, ils ne nous permettent pas pour l'heure, au moment où nous parlons, d'aller au-delà.

Nous espérons bien que dans les mois à venir, les promoteurs immobiliers feront peut-être des efforts plus importants sans perdre pour autant, mais aujourd'hui ils ont entre les mains une matière première importante qui est celle du foncier, ils ne sont pas encore prêts à la laisser partir à des prix plus bas. Mais quand, dans quelques mois peut-être, les programmes connaîtront encore plus de difficulté en termes de commercialisation, sachez que les bailleurs sociaux seront au rendez-vous parce que l'ensemble des bailleurs sociaux qui travaillent sur le territoire communautaire sont dans le même ordre de prix. Nous avons fait remonter à l'association régionale des habitations à loyers modérés, dont je suis la vice-présidente, des prix que nous ne pourrions pas dépasser, c'est grosso-modo 2 200 à 2 400 euros/m<sup>2</sup> TTC, nous savons qu'aujourd'hui, en face, il est encore un peu difficile d'arriver à se trouver sur un point d'équilibre, mais nous comptons bien y arriver et aujourd'hui nous vous présentons déjà ces 125 logements parce que nous savons que nous pourrions les transformer du secteur privé en secteur social.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Je mets donc aux voix ce rapport.

***La délibération n° 15.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

## **15.2 Développement de l'habitat - Avenant n° 1 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé.**

**Mme ESTROSI-SASSONE.**- La communauté urbaine est délégataire de la gestion des aides à la pierre dans le domaine du parc public et dans le domaine du parc privé. Cette délégation a une durée de trois ans a été signée et mise en œuvre en 2007 et s'achèvera en 2009.

Cet avenant concerne spécifiquement le volet du secteur privé. Nous ne modifions pas l'aspect quantitatif des objectifs à tenir, il s'agit simplement d'une enveloppe déléguée par l'État à la communauté urbaine pour le volet privé qui est de l'ordre de 4 430 000 euros et le budget que consacre Nice Côte d'Azur à l'habitat privé est de 650 00 euros.

Nous vous rappelons que nous avons un programme ambitieux qui touche l'habitat privé, qui est le programme d'intérêt général de lutte contre la vacance et contre l'habitat indigne, insalubre, non décent et que nous avons des objectifs que nous souhaitons bien évidemment tenir puisque c'est aussi une des façons de répondre à la crise du logement en remettant sur le marché des logements qui sont aujourd'hui vacants, ces logements vacants se trouvent très souvent être aussi des logements indignes et insalubres. Je vous rappelle que c'est une des priorités affichées par le président de la communauté urbaine et c'est également une priorité nationale.

Je demande l'avis de la commission habitat et de la commission des finances.

**M. AN TOMARCHI.**- La commission a émis un avis favorable.

**M. MARTIN.**- Avis favorable.

**M. LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix.

***La délibération n° 15.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Je vous remercie. Je passe maintenant la parole pour le rapport 28.1 à monsieur Alain Philip.

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MONSIEUR ALAIN PHILIP,  
9<sup>e</sup> VICE-PRESIDENT**

**M. PHILIP.**- Monsieur le président, la délibération n° 28.1 est présentée par monsieur Roger Martin.

### **28.1 Commune de Beaulieu-sur-Mer - Révision simplifiée du plan d'occupation des sols approuvé le 23 février 1998 - Bilan de la concertation et approbation de la révision simplifiée.**

**M. MARTIN**.- La délibération n° 28.1 concerne une révision simplifiée du plan d'occupation des sols (POS) pour la commune de Beaulieu-sur-Mer. Il s'agit de présenter le bilan de la concertation et de demander à l'assemblée d'approuver cette révision simplifiée.

Cette révision simplifiée du plan d'occupation des sols concerne l'hôtel « Métropole » de Beaulieu-sur-Mer. Dans le but de préserver son patrimoine hôtelier, la commune de Beaulieu-sur-Mer souhaite modifier le plan d'occupation des sols de façon à autoriser la démolition et reconstruction sur le même site de cet hôtel.

Une large concertation a été effectuée. Le bilan de la concertation est le suivant :

Lors de la concertation, aucune observation n'a été formulée par la population. A suivi une enquête publique et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable assorti de réserves et de recommandations.

Ensuite, pour tenir compte de ces réserves et modifications, il y a eu une réunion des personnes publiques associées et la modification du plan d'occupation des sols qui vous est présentée tient compte des recommandations du commissaire-enquêteur et de l'ensemble des réserves et recommandations.

Je demande à l'assemblée de donner acte du fait qu'il a été dressé un résumé du bilan de la concertation publique et d'approuver la modification simplifiée du plan d'occupation des sols.

Je demande l'avis de la commission aménagement.

**M. MARTINEZ**.- Avis favorable.

**M. MARTIN**.- Monsieur le président, je vous rends la parole pour passer aux questions si l'assemblée en a.

**M. LE PRESIDENT**.- Y a-t-il des interventions ?

**M. ALLEMAND**.- Monsieur le président, sur ce dossier, c'est vraiment uniquement à vous, conscient de l'autorité et de la responsabilité politique qui est la vôtre, que je m'adresse.

Cette révision du plan d'occupation des sols qui est en cours peut permettre au propriétaire de l'hôtel « Métropole » d'aller très au-delà de la capacité actuelle de l'hôtel puisque le SHON accordé est près de trois fois supérieur aux surfaces actuelles existantes.

Devant une opération qui prévoit, comme vient de le dire votre rapporteur, la destruction du bâtiment actuel qui participe à l'harmonie à la fois esthétique et historique du site, qui est proche de deux monuments historiques et également de la villa Eiffel, ceci pourrait constituer une perte irréparable pour le patrimoine « belle époque » de la cité.

Par ailleurs, l'autorisation d'excavation de la paroi rocheuse du littoral pour permettre la réalisation d'un parking d'au moins 100 places soit trois fois plus que le nombre de chambres d'hôtel prévu laisse présager la possibilité d'autres opérations immobilières.

L'ensemble des évacuations dues à cette excavation, évaluées par des experts indépendants font état de plus de 100 00 tonnes de matériels et de matériaux à évacuer. Les vibrations seront très importantes. Or, aucune étude d'impact n'a été effectuée.

Le projet prévoit aussi un restaurant semi-enterré qui créerait une rupture dans le paysage du rivage. Je sais que l'architecte des bâtiments de France a donné un avis favorable mais quand on voit comment il peut être parfois pointilleux et je le dis en regardant Louis Nègre avec lequel nous avons eu de gros soucis sur l'affaire du gymnase proche de la cité historique de Cagnes-sur-Mer, quand il peut être pointilleux pour des affaires bien plus mineures que celle-là, j'avoue que je comprends de moins en moins cette décision, en tout cas on est en dérogation totale vis-à-vis de la loi littoral.

De la même manière, ces travaux nécessitent l'arrachage d'une partie importante des 121 arbres du jardin qui sont pourtant inscrits en zone boisée classée. Là encore, silence total de l'administration.

Par ailleurs, en pleine crise économique, les travaux envisagés entraîneront inmanquablement la fermeture de « la réserve » autre établissement prestigieux, l'un des derniers palaces de la Côte d'Azur.

Je sais que le maire a publiquement indiqué qu'il s'agissait en fait de la volonté de « la Réserve » de ne pas avoir de concurrent mais l'hôtel « la Réserve » s'est développé pendant que le « Métropole » était ouvert et sa réouverture serait au contraire une chance pour tout le monde si cet établissement n'est pas empêché de recevoir ses clients pendant deux ans. Or, « la Réserve » c'est 147 emplois, monsieur le président.

Monsieur le président, nous subissons une crise économique de plein fouet, nous sommes impuissants face à certains plans de restructuration, je fais particulièrement allusion à l'actualité, Texas Instruments vient de mettre sur le carreau 308 salariés. Nous ne sommes pas obligés dans des domaines où nous avons la maîtrise des décisions politiques, de nous tirer d'autres balles dans le pied.

J'attire également votre attention sur les risques de dérive de ce projet. Ce projet présente des indices graves et concordants d'une possible dérive immobilière,

en contradiction avec l'intérêt de relancer l'activité hôtelière qui est présenté dans cette délibération. Ce projet prévoit des constructions de parkings et des autorisations de construction bien supérieures à ce que nécessiterait une simple rénovation. Pourquoi ? Pourquoi construire deux fois plus de parkings que de chambres alors que l'on sait très bien que la clientèle de ces palaces utilise essentiellement les taxis pour se déplacer ?

Pourquoi confier un tel projet à un opérateur inconnu dans la région, dont les dirigeants officiels ne sont ni les financeurs de l'opération - la société qui possède le « Métropole » est en fait une société de droit anglais financée par des investisseurs kazakhs qui n'apparaissent pas directement dans le montage du projet - ni de réels professionnels de l'hôtellerie ? Cela est surprenant et inquiétant.

Nous sommes en fait devant une opération dont il y a fort à parier qu'elle se déroulera en deux temps. A terme, la révision permettra de disposer d'un plan local d'urbanisme plus favorable à la construction de surfaces bâties importantes et donc rendra aisément transformable en immeuble de luxe ou en résidence hôtelière une première pseudo opération hôtelière et cela pourrait particulièrement prendre les caractéristiques d'une autre opération que vous connaissez qui est celle du Cap-Estel qui n'emploie quasiment plus personne et ne rapporte plus grand-chose en termes de développement économique.

C'est d'ailleurs en se basant sur cet exemple que la chambre de commerce et d'industrie a été amenée à ne pas soutenir ce projet, ce qui est quand même, vous en conviendrez, exceptionnel quand on connaît son attachement pour favoriser le développement économique et touristique de notre département. Il y a une lettre du président de la chambre en date du 30 octobre dont vous devez certainement avoir également, eu connaissance.

Il est possible de relancer un hôtel de luxe en rénovant un bâtiment sans le détruire et sans en tripler les surfaces. C'est cet acharnement à la démolition et à l'extension qui m'inquiète.

Enfin, le projet de délibération, et le rapporteur vient de le dire, n'aurait entraîné aucune opposition de la population, peu de remarques. Très franchement, en lisant cela, je me suis pincé, je ne sais même pas si la *Pravda* dans sa pire époque aurait osé le faire !

Le conseil communautaire doit savoir :

1. qu'une association a été créée pour protéger ce site historique et naturel exceptionnel : l'association pour la protection du patrimoine Berlugan. Cette association est d'ailleurs présidée par un conseiller municipal qui a été élu sur la liste du maire et le vice-président est également membre de la majorité municipale.
2. que le ministère de la culture, dans un courrier récent dont j'ai le double, daté du 9 janvier 2009, suggère de classer le site.

3. que le projet initial du plan local d'urbanisme, adopté à l'unanimité par le conseil municipal de Beaulieu-sur-Mer, prévoyait explicitement une rénovation et avait été adopté après que le terme « démolition » ait été supprimé de l'intitulé du projet.
4. que l'adjoint à l'urbanisme de la commune de Beaulieu-sur-Mer, qui était le rapporteur de la délibération initiale, a réaffirmé son opposition à la démolition du « Métropole ».
5. qu'une pétition contre la démolition du « Métropole » a recueilli plus de 900 signatures dont près de 400 Berlugans mais aussi compte tenu de la notoriété du site, de tout le département mais également de l'étranger.
6. que le maire n'a jamais fait procéder depuis la délibération initiale qui ne prévoyait pas la démolition, à un nouveau vote.

Avec tout cela et les articles de presse y compris dans la presse nationale, lire dans la délibération qu'il n'y a eu aucune opposition de la population, c'est quand même un peu gros !

J'ajoute, pour mettre tout le monde à l'aise, que je ne suis pas client de « la Réserve » que peu de socialistes y ont leur quartier et qu'en général, ce sont plutôt vos électeurs qui en sont les clients.

*Mouvements dans la salle, protestations.*

**M. REVEL.**- C'est pire que la *Pravda*, ça !

**M. ALLEMAND.**- Il y a également beaucoup d'italiens qui sont sensibles à l'avenir de ce site, beaucoup d'amis de madame Carla Bruni-Sarkozy qui a pris récemment, me dit-on, connaissance de ce dossier dont on risque de reparler également parce qu'un député bien connu, Arnaud Montebourg, s'en est saisi et s'y intéresse de près pour des raisons qui ne relèvent pas de cette assemblée.

Enfin, j'en termine, monsieur le président, en m'adressant personnellement à vous.

Vous n'avez cessé à de nombreuses reprises et à juste titre, je tiens à le dire, de critiquer un de vos prédécesseurs qui avait réservé à l'hôtel du « Ruhl », un de nos derniers grands palaces, un triste sort pour le remplacer par un hôtel sans âme. Eh bien, vous voilà en responsabilité, confronté exactement au même cas d'école. Ce n'est pas à Nice, c'est à Beaulieu-sur-Mer mais comme vous avez pris le soin de me le rappeler à la délibération précédente, il faut s'intéresser à l'ensemble du territoire de la communauté urbaine, ce n'est donc pas au maire de Nice que je m'adresse mais au président de la communauté urbaine, vous qui vous êtes fixé comme règle de conduite de dire ce que vous faites et de faire ce que vous dites, je vous demande, monsieur le président, de le prouver et de retirer cette délibération.

**M. LE PRESIDENT.** - Je vous remercie.

Je passe la parole à monsieur Roger Roux, le maire de Beaulieu-sur-Mer.

**M. R. ROUX.** - Merci monsieur le président.

Monsieur Allemand, ce qui doit être dit sur le sujet du « Métropole » si vous le permettez, je vais essayer de m'en charger.

Notamment, vous faites encore la démonstration, décidément donc je vais essayer de répondre, j'avais commencé à énumérer les différents points et puis je me suis arrêté - que vous ne connaissez pas Beaulieu-sur-Mer, monsieur Allemand, vous ne connaissez pas du tout Beaulieu-sur-Mer et vous ne connaissez encore moins l'hôtel « Métropole ». « La Réserve », en revanche, vous la connaissez peut-être comme certains finalement qui vous ont permis d'avoir suffisamment d'éléments pour pouvoir en discuter aujourd'hui et demander le retrait de cette délibération. Non seulement vous ne connaissez pas Beaulieu-sur-Mer mais, finalement, à travers votre remarque, vous méprisez l'intérêt général car je crois que si nous arrivons aujourd'hui dans cette salle pour proposer une telle délibération, c'est parce qu'il en va justement de l'intérêt général et que je veux bien volontiers opposer à la notion d'intérêt personnel.

Tout ce que vous avez dit, tout, au moindre mot, vous a été rapporté par la magnifique plaquette que nous avons tous reçue, qui a arrosé tout le département et vous êtes un des rares finalement à ne pas m'avoir contacté pour avoir quelques informations.

Vous vous êtes basé sur les seules informations que vous avez obtenues de la part du président de cette association qui était un élu de ma majorité et qui n'en est plus un. Et, s'il n'en est plus, c'est parce qu'au sein même de mon équipe j'avais une « taupe » et comme les fonctionnaires, nous élus avons aussi un certain nombre de droits, notamment celui de réserve lorsque nous discutons de dossiers, il y a des choses confidentielles et nous nous sommes aperçus rapidement qu'il n'y avait plus rien de confidentiel dans tout cela et que tout était rapporté à « la Réserve », et pour cause, comme d'autres d'ailleurs, lorsqu'ils franchissent le pas de « la Réserve », comme dirait quelqu'un de célèbre, ils tombent brutalement dans l'importance.

Cette personne, qui aujourd'hui ne fait plus partie de ma majorité, a pris la présidence de cette association, en effet. Il n'y a qu'un point positif, monsieur le président, c'est que je ne viendrai jamais vers vous pour demander une quelconque subvention pour cette association tellement elle est riche ! En effet, pour éditer une telle plaquette, pour arroser le département, pour arroser Paris... quoique, à Paris, il suffit de le donner à des gens qui y sont ponctuellement et effectivement, nous pouvons intervenir auprès du ministère de la culture. Vous faites référence à un courrier, monsieur Allemand, je n'en ai pas eu connaissance, sur le fameux classement du ministère de la culture. En revanche, il y aura bientôt une inspection sur place qui a été diligentée par un

petit réseau que j'ignore, évidemment, j'ai aussi reçu un coup de fil d'un ancien préfet de Paris reconverti aujourd'hui en consulting en urbanisme qui va venir ce week-end, il est missionné par l'association, il va venir sur place à Beaulieu-sur-Mer, paraît-il, pour voir ce qu'il en est et se faire une idée de la chose.

Mais ce que vous oubliez, monsieur Allemand, c'est que depuis les années 70, la ville de Beaulieu-sur-Mer a perdu plus de 40 % de sa capacité hôtelière. Et, comme certains maires, j'ai dû m'employer à trouver les outils juridiques pour pouvoir rouvrir cet hôtel.

Le dernier en date, 77 chambres en plein cœur de ville, le « Mercure », pour lequel je n'ai rien pu faire. Je regrette que la chambre de commerce et d'industrie n'ait pas été à mes côtés à ce moment-là pour m'aider ou me donner des tuyaux, pour me sortir ce dossier. Je me suis débrouillé tout seul avec les élus du conseil municipal. Aujourd'hui, le cœur de Beaulieu-sur-Mer perd 77 chambres et l'on a assisté à un changement de destination face auquel je ne pouvais rien faire, je n'avais aucun outil juridique.

Ensuite, un peu plus tard, le « Métropole », la résidence Eiffel et l'UPC en centre ville de Beaulieu-sur-Mer aussi.

Ce qui a prédominé dans notre choix sur cette révision simplifiée, c'était seulement la possibilité - et vous auriez dû le dire parce que je l'ai répété en réunion publique mais on ne vous a pas invité certainement - de figer l'affectation en hôtellerie. Il ne faut pas oublier qu'avec cette révision simplifiée du plan d'occupation des sols et vous faites l'amalgame entre le plan local d'urbanisme et la révision simplifiée du plan d'occupation des sols, ce n'est pas pareil, les deux se font en parallèle mais aujourd'hui c'est de la révision simplifiée que nous devons débattre, c'est uniquement pour figer l'affectation en hôtellerie. Je n'ai pas d'autre outil et c'est la raison pour laquelle j'ai accompagné et j'accompagne encore ce dossier pour pouvoir permettre de nous donner toutes les chances d'avoir une réouverture proche de cet hôtel « Métropole ».

Vous avez dit mais je le confirme, je n'ai pas dit, monsieur Allemand que le propriétaire de « la Réserve » avait peur d'une concurrence, cela a été écrit et dit par beaucoup mais je le pense et vous me donnez l'occasion de le dire aujourd'hui, finalement. Effectivement il a peur d'une concurrence, oui, le propriétaire de « la Réserve » a beaucoup de regrets de ne pas avoir pu en son temps acheter cet hôtel, parce qu'il était candidat pour le racheter mais ils ne se sont pas entendus sur le prix ou peut-être que l'ancien propriétaire ne voulait pas le lui vendre à lui personnellement.

Quant aux nuisances concernant les excavations de rochers, tout cela est inscrit dans la plaquette, vous l'avez lue et on vous l'a rapporté parce que le moindre mot que vous avez prononcé c'est ce que l'on prononce aujourd'hui dans les rues, dans les réunions, dans les pétitions mais seulement un petit pourcentage de Berlugans, vous l'avez souligné, je vous en remercie.

L'excavation des rochers, vous devriez plutôt parler des nuisances que les riverains de la rue Gallieni subissent aujourd'hui de par le projet immobilier que réalise « la Réserve » en face de chez elle, dossier que j'ai accompagné également en son temps lorsqu'il y avait des recours faits par les riverains de cette petite rue dans un site très sensible, tout aussi sensible.

Vous avez parlé d'un patrimoine, ce serait le mot fort : perte du patrimoine. Vous ne connaissez pas le « Métropole ». Le « Métropole » est usé par plus d'un siècle d'exploitation hôtelière, il est usé parce qu'il y a eu des agrandissements, des démolitions depuis son origine avec rien de cohérent en termes d'urbanisme. Si c'était un bâtiment comme en connaît d'autres qui ont été restaurés, que l'on a gardés en partie, en pierres ou autres matériaux, je pourrais peut-être ouvrir un débat. En revanche, il s'agit là de matériaux tels que du moellon plâtré, ce n'est pas moi qui le dis, je ne suis pas un spécialiste, c'est toutes les analyses que vous n'avez pas citées et qui ont été faites par des experts. Je ne vais pas entrer dans le détail.

En revanche, je voudrais insister car nous sommes confrontés là à deux notions : celle de l'intérêt général et celle de l'intérêt personnel. Je le maintiens, il y a tout un mauvais climat qui a été monté par des élus qui ont un certain intérêt par rapport à « la Réserve ». Si j'osais, je dirais des mots encore plus forts mais je crois que c'est assez clair. Aujourd'hui, ces gens-là disposent de beaucoup d'argent pour pouvoir faire beaucoup de bruit et causer beaucoup de nuisances mais ces nuisances ne sont pas préjudiciables au maire de Beaulieu-sur-Mer, elles sont seulement préjudiciables à l'intérêt économique de notre commune.

Et puisque vous avez parlé de relance également, je voudrais attirer votre attention sur le fait que cet hôtel permettra l'emploi, si toutefois nous avons la chance d'avoir sa réouverture, de plus d'une centaine d'employés, une partie à temps plein et une partie de saisonniers comme cela se passe partout.

Voilà ce que je voulais vous dire. C'est un climat qui est malsain effectivement, il est malsain parce que finalement j'étais seul à me battre dans ce projet avec le conseil municipal pour pouvoir essayer de trouver tous les outils et pour que notre économie locale puisse redémarrer. Vous connaissez peut-être un peu à travers les magazines, puisque je vois que vous lisez *le Figaro*, mais vous savez qui a fait l'article ? C'est un des meilleurs amis du propriétaire de « la Réserve ». J'ai eu un droit de réponse, je l'ai appliqué, j'espère que vous l'avez lu, mais vous ne l'avez pas rapporté, c'est dommage. Cela me confirme que, finalement, vous n'avez comme éléments que ce qui vous a été rapportés par le président de cette association et par d'autres personnes évidemment.

Enfin, je me base sur la compétence, vous avez cité l'architecte des bâtiments de France et son exigence dans certains domaines moindres, vous avez raison. Ce dossier a été épluché dans le plus petit détail lors de cette réunion des personnes publiques associées et vous devez en connaître un peu le fonctionnement, c'est quelque chose vraiment de très contraignant où il faut être précis, apporter les

réponses les plus précises. Il y avait là même des représentants des communes voisines, notamment celle d'Eze qui était présente, et nous avons pu débattre ensemble.

Cette révision a été préparée, élaborée dans la transparence la plus claire. Le débat pour moi n'est pas démolition ou reconstruction, parce que je le répète, aujourd'hui on est passé de la ferronnerie de l'époque à des balustres de commerce, on est passé à du mobilier en plastique, à des cloisons qui tombent et qu'il faut sans cesse réparer, etc. Aujourd'hui, il est préjudiciable à des normes, des normes de sécurité, des normes d'accessibilité, des normes environnementales. Enfin, avec ce projet, je ne vais pas faire la proposition de l'architecte qui est connue mais je voudrais vous dire qu'avec ce projet nous nous inscrivons dans ce que vous disiez tout à l'heure, dans l'innovation, dans l'obtention de certaines certifications HQE et avec finalement le souci d'utiliser les matériaux les plus nobles pour avoir un outil performant.

Enfin, cet outil que nous mettons en place, la révision simplifiée qui devra, je l'espère en tout cas, permettre la réouverture de cet hôtel, prendra en compte également toute la face maritime qui a été négligée depuis des années, où l'on a les rochers sur la façade maritime. Rien n'a été négligé. Vous avez fait référence à ce côté exceptionnel et tant mieux, c'est déjà un peu de publicité, quand vous parlez de restaurant semi-enterré, etc., l'espace boisé, vous devriez vous rapprocher de la mairie de Beaulieu-sur-Mer et des services et vous verrez combien avec précaution, avec un grand intérêt, tous les services y ont travaillé de manière à ce que chaque essence enlevée soit replantée et encore plus certainement avec à la clef une garantie dans le cas où cela ne serait pas respecté.

Je souhaite qu'il y ait un vote favorable à cette délibération parce qu'il en va de l'intérêt économique de la ville de Beaulieu-sur-Mer. On parle de Beaulieu-sur-Mer mais, pas très loin de chez nous, d'autres villes profitent de certains palaces qui aujourd'hui également ont fait des travaux parce qu'il en va aussi de leur intérêt économique. Il ne peut pas y avoir deux poids deux mesures non plus. Je veux bien que certains hôteliers aient un relationnel très important, qu'ils offrent certaines gratuités régulièrement à certains élus aussi, je vous rassure, en revanche personnellement ce qui m'intéresse ici c'est ma ville, celle presque où j'ai vu le jour, en tout cas celle où je compte bien finir et celle que je compte encore servir dans l'intérêt général. Merci (*applaudissements*).

**M. LE PRESIDENT**.- Je vous remercie.

Simplement, monsieur le vice-président, je lis la délibération : vu la délibération du conseil municipal de la commune de Beaulieu-sur-Mer précisant la révision simplifiée, votre conseil s'est prononcé favorablement, il y a le compte-rendu de la réunion publique qui s'est tenue le 26 juillet, le compte-rendu des personnes publiques associées, l'arrêté du maire, l'enquête publique qui s'est tenue le 2 juillet, le rapport et les conclusions favorables assorties de réserves et de

recommandations du commissaire-enquêteur en date du 4 septembre 2008. Simplement, quid de ces réserves et recommandations ?

**M. R. ROUX**.- Depuis, nous sommes revenus en réunion avec l'architecte, l'architecte des bâtiments de France et l'architecte du projet, monsieur Édouard François, se sont rapprochés et concernant l'une des premières réserves, il était prévu de faire quatre suites aux abords de ce bâtiment et il a été décidé d'en supprimer deux, donc de réduire le nombre de suites. Ensuite, il y avait des réserves sur le nombre de stationnements qui a été revu aussi. Mais c'était une discussion et tous ces points de réserve ont été abordés entre architectes, celui des bâtiments de France et l'architecte du projet.

Maintenant, je n'ai pas toutes les réserves sous les yeux.

**M. LE PRESIDENT**.- Simplement, cela veut dire que les réserves qui ont été émises par le commissaire-enquêteur ont été levées ?

**M. R. ROUX**.- Tout à fait.

**M. LE PRESIDENT**.- D'accord. Pour tenir compte de ces réserves, une nouvelle réunion des personnes publiques associées s'est tenue le 1<sup>er</sup> octobre, et c'est donc à la suite de cela que tout a été levé ?

**M. R. ROUX**.- Tout à fait.

**M. LE PRESIDENT**.- Bien. Nous sommes confrontés là à l'exemple type de ce qu'exigeait l'opposition elle-même, à savoir que la communauté urbaine se fasse dans le respect de l'indépendance et de l'autonomie de chaque commune.

**Mme VERTENELLE**.- Tout à fait, c'est très important, c'est pour cela qu'on l'a mis dans la charte.

**M. LE PRESIDENT**.- C'est la charte que nous avons votée ici. Je me suis engagé, monsieur Allemand, à suivre vos recommandations quand vous avez beaucoup insisté pour que, systématiquement, les communes puissent être associées et que même l'avis du conseil municipal, notamment en matière de révision du plan local d'urbanisme, soit sollicité dans ce domaine comme dans bien d'autres et qu'aucune décision de la communauté urbaine ne s'impose aux communes sans leur avis.

Bien évidemment, si à la première décision qui intervient ici en communauté urbaine, je remets en cause d'autorité l'indépendance des maires que nous avons fixée dans le cadre de la charte que nous avons votée ici, je me contredirais totalement. Je me suis engagé à ne faire aucune ingérence dans la politique des communes, de même que je n'accepterai pas que le moindre maire de la communauté urbaine vienne faire d'ingérence dans la manière dont j'aurai administré ma ville, et je pense qu'en tant que conseiller municipal de Nice vous le verriez d'un très mauvais œil, c'est donc une règle que dès aujourd'hui j'entends respecter moi-même.

Je mets aux voix la délibération n° 28.1 après que toutes les explications aient été données.

Je précise que monsieur Alain Philip ne participe pas au vote.

***La délibération n° 28.1, mise aux voix, est adoptée à la majorité.***

**Votent contre :**

- ***M. ALLEMAND***
- ***M. CUTURELLO***
- ***Mme DUEZ***
- ***M. GAECHTER***
- ***M. SANTINELLI***
- ***M. INJEY (pouvoir)***
- ***Mme ALINAT***

***Monsieur Alain Philip ne prend pas part au vote.***

**M. LE PRESIDENT.**- Il en est ainsi décidé par le conseil communautaire.

**M. ALLEMAND.**- Monsieur le président, vous venez de botter en touche pour 60 mètres minimum.

**M. LE PRESIDENT.**- Non, non, je respecte simplement vos recommandations.

Je passe maintenant la parole à monsieur Alain Philip pour les délibérations n° 28.2, 28.3, 28.4, 28.5 et 28.6.

## **28.2 Commune de Cagnes-sur-Mer - Plan local d'urbanisme - Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable**

**M. PHILIP.**- Monsieur le président, mes chers collègues, il s'agit de soumettre au débat du conseil communautaire, comme le prévoit le code de l'urbanisme, les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable de la commune de Cagnes-sur-Mer, dans le cadre de l'élaboration de son plan local d'urbanisme.

Le 9 septembre 2004, la commune de Cagnes-sur-Mer a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme. Ce débat doit donc avoir lieu.

Le projet d'aménagement et de développement durable a déjà fait l'objet d'une présentation et d'un débat au sein du conseil municipal de la commune de Cagnes-sur-Mer le 16 décembre 2008.

Je vous rappelle que ce projet d'aménagement et de développement durable s'organise autour de quatre grandes orientations dont je rappelle l'intitulé :

- orientation n° 1 : une croissance urbaine adaptée aux capacités de la ville dans un souci « art de vivre à la cagnoise »,
- orientation n° 2 : une ville apaisée pour un fonctionnement durable et une meilleure qualité de vie,
- orientation n° 3 : distinguer et renforcer l'attractivité économique de la commune,
- orientation n° 4 : viser un développement harmonieux dans une logique de développement durable.

Il faut que le conseil communautaire puisse débattre, s'il le souhaite, de ces orientations.

**M. LE PRESIDENT.**- Sachant qu'il n'y a pas de vote sur ce rapport.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

**M. SANTINELLI.**- Merci de me donner la parole.

Effectivement, pour participer à ce débat, je l'ai déjà fait au sein du conseil municipal, je voudrais soulever trois des sujets qui apparaissent dans ce document.

Tout à l'heure, dans les projets, vous avez indiqué que nous proposons à notre communauté d'installer une station d'épuration des eaux usées à Cagnes-sur-Mer, projet qui d'ailleurs nous est promis depuis plus de treize ans, et parmi la multitude d'implantations qui sont proposées dans ce projet d'aménagement et de développement durable, la station d'épuration n'apparaît pas. Il faut savoir que la station d'épuration de Cagnes-sur-Mer que nous avons actuellement date de plus de cinquante ans, que la population depuis cette période a été multipliée par six pour le secteur de Cagnes-sur-Mer qui est rattaché à cette station d'épuration et que malgré toutes les rustines techniques que nous avons pu y apporter jusqu'à présent, nous continuons allègrement de polluer notre mer méditerranée.

S'il y avait eu une priorité à bien mettre en avant et notamment dans son implantation, malgré les propositions qui ont été faites au sein du conseil municipal de Cagnes-sur-Mer, ce serait effectivement que figure l'implantation de cette future station d'épuration.

Je le regrette, c'est dommageable. Cela veut dire que sur le projet qui est soumis, on n'a pas encore assez étudié, après treize ans, le lieu où l'on veut faire cette station d'épuration. C'est dommage. Pour moi en tout cas, c'est la priorité en termes de développement durable pour la commune de Cagnes-sur-Mer.

Par contre, si l'on n'y trouve pas la station d'épuration, on y trouve un projet de port qui, comme la plupart des ports que nous connaissons sur la Côte d'Azur,

contribue à la pollution de la mer méditerranée. Certains sont même des lieux d'habitation et de véritables cloaques.

On nous parle d'un port de plaisance mais chose paradoxale et on retrouve cela également dans la directive territoriale d'aménagement, nous trouvons également à l'arrière de ce port de plaisance une zone d'intérêt de développement économique stratégique. C'est unique. Les autres ports qui existent sur notre beau rivage et ils sont nombreux, n'ont pas ce genre de zone. Ceci implique que de port de plaisance, un jour on puisse nous parler de port de commerce et la population cagnoise y est extrêmement hostile. Toujours est-il que, s'il y avait une priorité en termes de port sur notre rivage, ce n'est certainement pas un port de plaisance supplémentaire mais bien le fait qu'il faudrait mettre aux normes les plus de trente ports qui existent aujourd'hui sur notre Côte d'Azur, de façon à ce qu'il y ait une pollution moindre.

Le troisième élément que je soulèverai c'est que l'on voit apparaître et tout à l'heure vous avez parlé d'agriculture, monsieur le président, je suis d'accord avec vos propositions pour ce que vous avez indiqué notamment en ce qui concerne l'opération d'intérêt national, une agriculture performante et propre, mais je tiens à vous rassurer, parce que je tiens à vous dire que nous avons une agriculture extrêmement performante et certainement la plus propre de France. Vous avez un moyen imparable de le vérifier, c'est lorsque vous faites des analyses d'eaux qui sont pompées dans la nappe phréatique du Var, par exemple, vous avez là l'eau la plus pure de France, où l'on trouve le moins de résidus. Pourquoi ? Tout simplement parce que depuis trente ans, le travail qui a été fait notamment par les services de la chambre d'agriculture a permis de développer une technique mise au point par l'institut national de recherches agronomiques d'Antibes qui est la lutte biologique, la culture intégrée et vous avez dans la vallée du Var depuis plus de trente ans, un lieu de référence exceptionnel pour le pays qui a servi d'exemple à l'ensemble de l'agriculture de la nation. Il faut le rappeler et je tiens à vous rassurer sur l'agriculture que vous souhaitez.

Mais, ce qui nous est proposé à Cagnes-sur-Mer c'est que nous avons une belle zone agricole dans le Val-de-Cagnes, qui n'est pas le fait du maire d'ailleurs, mais qui est devenue depuis de nombreuses années un lieu de dépôt, une zone de désorganisation économique. Je pense que, s'il y avait une priorité, ce n'était pas de proposer une nouvelle zone agricole, et je suis favorable aux zones agricoles mais on oblige la commune de Cagnes-sur-Mer à trouver un lieu pour mettre une zone agricole sur la colline de Montaleigne.

Monsieur le président, je vous invite à aller visiter ce lieu si l'on a de la considération pour les agriculteurs, on ne peut pas leur demander de venir s'installer et d'avoir un revenu économique décent dans des zones pentues et sans eau. Je crois que si l'on veut aujourd'hui installer une zone agricole, il faut prendre en considération les agriculteurs au même niveau que les industriels que vous avez cités tout à l'heure. Si l'on est capable de faire des zones d'aménagement concerté et de les aménager, on doit être aussi capable

d'aménager des zones agricoles et d'y installer des agriculteurs qui sont nécessaires.

**M. LE PRESIDENT**.- D'où l'intérêt de l'opération d'intérêt national.

**M. SANTINELLI**.- Je ne parle pas d'un désintérêt pour l'opération d'intérêt national, je vous conforte dans votre analyse mais là, on nous propose quelque chose qui est quand même particulier. On se justifie en mettant une zone agricole dans des lieux impossibles. Je vous invite à venir faire la visite du lieu, vous verrez que ce n'est pas décent de dire à des agriculteurs de venir s'installer là sans y apporter la moindre infrastructure. Par contre, la proposition que je pourrais faire c'est qu'effectivement dans cette vallée de la Cagnes-sur-Mer qui est un lieu qui peut être d'un rapport économique, on puisse avoir un projet dans lequel notre communauté et l'Etat pourraient s'investir pour faire vraiment une zone agricole modèle, pilote. Nous avons les éléments pour le faire. Il n'y a pas de projet dans ce sens qui est proposé dans ce projet de développement durable et je le regrette. monsieur le maire, je m'adresse au maire de Cagnes-sur-Mer...

**M. LE PRESIDENT**.- Vous le ferez au conseil municipal de Cagnes-sur-Mer.

**M. SANTINELLI**.- D'accord. Alors, monsieur le président, je tiens à vous dire quand même...

**M. LE PRESIDENT**.- Je ne voudrais pas que l'on transforme le conseil communautaire en débat sur chaque conseil municipal.

**M. SANTINELLI**.- Nous sommes quand même en débat.

**M. LE PRESIDENT**.- Oui, mais vous ne vous adressez pas au maire de Cagnes-sur-Mer.

**M. SANTINELLI**.- D'accord. Alors, monsieur le président...

**M. LE PRESIDENT**.- Vous débattrez au conseil municipal de Cagnes-sur-Mer. Si vous êtes ici, c'est parce que le maire de Cagnes-sur-Mer a bien voulu que vous soyez là, je vous le rappelle.

**M. SANTINELLI**.- C'est vrai, je peux le reconnaître.

Monsieur le Président, je tiens quand même à rappeler une chose qui est fondamentale. Je crois que nos agriculteurs et ceux qui pourraient y venir demain, méritent beaucoup de considération. Je prends un exemple volontiers, je l'ai déjà pris par ailleurs : les tomates produites dans ce secteur à Cagnes-sur-Mer non seulement ont meilleur goût que celles qui sont importées mais surtout, elles sont moins polluées en termes de produits phytosanitaires parce que nous avons des normes dans notre pays.

**M. LE PRESIDENT.**- C'est bien pourquoi nous sommes contents de les accueillir sur le marché des producteurs à Saleya.

**M. SANTINELLI.**- Mais pas dans des zones pentues, monsieur le président. Il faut venir voir ce qui se passe. On ne peut pas demander à une commune...

**M. LE PRESIDENT.**- J'ai compris, vous êtes contre la pente.

Monsieur le vice-président Louis Nègre, vous vouliez dire quelque chose ?

**M. NEGRE.**- Je vais essayer d'être rapide mais effectivement, c'est une discussion de conseil municipal, à l'évidence.

Il y a trois points.

La station d'épuration n'apparaît pas. C'est tout simple, c'est parce qu'il faut connaître un peu le code de l'urbanisme, monsieur Santinelli, quand on veut faire de l'urbanisme et l'article L.123-9 ne dit pas qu'il faut indiquer qu'il y a une station d'épuration puisqu'elle y est, la station d'épuration.

Par contre, dans le port, alors oui, dans le débat, dans les orientations puisqu'il s'agit uniquement d'orientations, on doit préciser que si l'on crée quelque chose de nouveau, il faut l'indiquer dans les orientations, c'est pourquoi nous indiquons dans les orientations que nous souhaitons un port de plaisance, même si par ailleurs le parti communiste que vous représentez est contre. Nous, nous sommes pour.

Troisième point et j'en terminerai par là, sur les zones agricoles concernant Montaleigne, c'est essentiellement chez mon collègue de Saint-Laurent-du-Var, il y en a un peu chez nous mais ce n'est pas vous d'ailleurs, je dois le reconnaître, et ce n'est pas moi non plus, c'est la directive territoriale d'aménagement qui l'impose. Alors adressons-nous au préfet si vous voulez bien, pour changer les choses. Voilà ce que je vous propose.

**M. LE PRESIDENT.**- Monsieur Santinelli, c'est un débat sans vote dont l'ensemble du conseil communautaire vous remercie. Comme il m'est précisé dans une petite note, le conseil communautaire, alors qu'il n'y a pas de vote, doit impérativement procéder à un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme car il faut un minimum de débat afin de ne pas affaiblir la procédure et fournir des motifs de recours à d'éventuels requérants. Je vous remercie donc d'avoir créé les éléments de débat pour ne pas affaiblir la procédure du maire de Cagnes-sur-Mer.

Nous pouvons passer à la délibération n° 28.3, grâce à vous nous avons eu le temps du débat.

### **28.3 Commune de Vence - Révision simplifiée du plan d'occupation des sols - Reconstruction de la station d'épuration du Malvan**

**M. PHILIP.**- Il s'agit de la prescription de la révision simplifiée du plan d'occupation des sols sur la commune de Vence, aux fins de reconstruction de la station d'épuration du Malvan qui, aujourd'hui, est fortement défectueuse. Il s'agit de réaliser une nouvelle station, en tous les cas de la mettre aux normes, pour un équivalent de 30 000 habitants à l'horizon 2025 avec en complément tout un traitement spécifique lié à cette station et à son environnement.

Pour cela, il faut modifier aujourd'hui le règlement d'urbanisme communal qui en l'état ne permet pas cette réalisation.

Il vous est donc proposé à la fois de prescrire la mise en révision simplifiée du plan d'occupation des sols de Vence, de fixer les modalités de la concertation prévue par les textes pour mener cette révision simplifiée et enfin, de décider quelles sont les personnes publiques mentionnées à l'article L.123-9 du code de l'urbanisme qui procéderont à l'examen du projet de révision simplifiée du plan d'occupation des sols.

**M. LE PRESIDENT.**- Très bien, je vous remercie.

Je vous en prie, Madame Alinat.

**Mme ALINAT.**- Merci Monsieur le président.

Une petite remarque à ce sujet. C'est bien entendu un projet qui est nécessaire et nous le voterons, eu égard à l'insuffisance et aux défaillances épisodiques des stations existantes et en particulier celle de Vosgelade qui a fait parler d'elle il y a quelques années dans la communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur, quand il y a eu des épisodes de pollution de la Loubiane.

Mais, si l'on veut inscrire finalement ce projet dans une vraie politique de développement durable telle que vous la définissez et à laquelle vous vous référez constamment, il me semble que cela doit être l'occasion d'une réflexion sur la gestion de la ressource en eau et en particulier la gestion des captages et des rejets.

La construction d'une station nouvelle d'une capacité importante puisque cela vient d'être dit, elle serait de 30 000 équivalents habitants, sur le seul site du Malvan va bien entendu priver la Loubiane et donc la Cagne d'un certain nombre de rejets qui viennent actuellement de la station de Vosgelade. En période de hautes eaux cela n'a pas tellement d'importance mais, dans les périodes d'étiage, en revanche, cela pose de vrais problèmes et ce serait bien de diversifier des prises d'eau en amont...

**M. LE PRESIDENT**.- Attendez, c'est un débat de conseil municipal !

**Mme ALINAT**.- Je suis désolée, mais la délibération vient-elle ici ou non ? Si on n'a pas le droit de s'exprimer...

**M. LE PRESIDENT**.- Dans ce cas, chaque conseiller municipal va interpeller son maire ici à la tribune.

**Mme ALINAT**.- Je n'interpelle pas le maire.

**M. LE PRESIDENT**.- Je vous le dis, pour le bon ordre du fonctionnement de notre communauté urbaine, je ne laisserai pas pendant cinq ans s'instaurer systématiquement un débat qui ne doit avoir lieu qu'au sein de chaque conseil municipal.

**Mme ALINAT**.- Ce n'est pas la peine qu'on vienne, alors !

**M. LE PRESIDENT**.- Je prends l'avis du conseil municipal, à partir de l'avis du conseil municipal, cela veut dire que vous avez déjà eu cet échange au sein du conseil municipal...

**Mme ALINAT**.- Pas du tout.

**M. LE PRESIDENT**.- ... on se prononce et on donne un avis et puis c'est tout.

Je vous remercie, je laisse maintenant monsieur Iacono vous répondre...

**Mme ALINAT**.- Je n'ai pas terminé mon intervention.

**M. LE PRESIDENT**.- ... et puis on vote. Sans cela, si je ne fixe pas cette règle du jeu, on va passer cinq ans à ne pas tenir ce qui a été décidé.

**M. IACONO**.- On a prévu avec monsieur Hervé Paul de présenter au conseil municipal l'ensemble du projet. Il sera présenté et là, tout le monde aura l'occasion de discuter, de demander des précisions. Aujourd'hui, il s'agit simplement de faire une petite modification du plan d'occupation des sols qui permet de construire la station à cet endroit-là. Restons sur le sujet et ne dépassons pas.

Mais je promets la discussion avec monsieur Hervé Paul, le jour venu, au conseil municipal.

**Mme ALINAT**.- C'est bien une compétence de la communauté.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix la délibération n° 28.3.

***La délibération n° 28.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

En plus vous l'adoptez, c'est formidable ! Autant de débats qu'on pouvait s'éviter.

#### **28.4 Commune de Nice - Révision simplifiée du plan d'occupation des sols - Quartier Nice Méridia**

**M. PHILIP.**- Cette prescription de mise en révision simplifiée est extrêmement importante et renvoie au débat que nous avons eu précédemment ce matin. Il s'agit bien là des orientations que vous avez fixées, monsieur le président, par rapport à l'opération d'intérêt national. C'est la première opération menée par la communauté urbaine aujourd'hui sur ce site de manière importante, et vous avez souhaité que l'on puisse optimiser le secteur en partenariat avec les opérateurs notamment pour pouvoir atteindre à la fois des cibles énergétiques plus importantes et optimiser l'utilisation de ce secteur notamment au travers des objectifs du Grenelle de l'environnement, de mixité fonctionnelle et mixité sociale. Cette révision qui vous est proposée va dans ce sens de façon à optimiser ces aspects.

**M. LE PRESIDENT.**- Je vous remercie. Je mets donc aux voix.

Monsieur Cuturello ?

**M. CUTURELLO.**- Monsieur le président, c'est un dossier d'intérêt communautaire puisqu'il s'agit de l'opération d'intérêt national, cela concerne tout le monde. Je me permets d'intervenir.

**M. LE PRESIDENT.**- Non, vous vous trompez, c'est Nice Méridia.

**M. CUTURELLO.**- Oui, justement, c'est de compétence communautaire.

**M. LE PRESIDENT.**- Nous en avons débattu au conseil municipal de Nice.

**M. CUTURELLO.**- Ce que je voudrais faire observer c'est que, sur la même superficie de 10,4 hectares, on augmente les droits à bâtir de 71 % puisque 74 000 m<sup>2</sup> supplémentaires sont prévus sur la même superficie. Ce n'est pas une petite augmentation. Ce que nous voulons souligner c'est que, dans le cadre du projet initial, puisque j'avais participé au comité de pilotage de l'opération initiale Nice Méridia, nous avons obtenu un pourcentage de logements sociaux expressément prévu dans le projet qui était de l'ordre de 30 %. Or, dans la délibération de la communauté urbaine, il est fait référence éventuellement à la possibilité d'augmenter les logements sociaux mais il n'y a pas le pourcentage, on ne maintient pas le même taux tel qu'il était prévu, il a disparu de la délibération. Je demande à ce que le taux prévu initialement pour concourir à la mixité dont parlait monsieur Philip il y a quelques instants soit maintenu.

Nous nous interrogeons aussi quant à l'avenir puisque sur le premier exemple d'aménagement de l'opération d'intérêt national, on commence par augmenter considérablement les droits à bâtir sur cette superficie. Cela nous interroge

énormément sur les problèmes de densification que nous craignons dans ce secteur.

**M. PHILIP.**- En réponse, monsieur le président l'a rappelé ce matin, 450 hectares sur 10 000 hectares seront aménagés, ce n'est donc pas bétonné et densifié d'une manière outrageante. Simplement, il me semble que dans les débats que nous avons tenus en d'autres lieux la volonté était bien d'économiser au maximum l'espace, notamment pour préserver des espaces naturels liés au Var, entre autres et des espaces agricoles. Sur les espaces disponibles, il faut optimiser et pour pouvoir optimiser notamment dans le contexte économique dans lequel nous sommes aujourd'hui si l'on veut faire des vrais quartiers de vie avec de la mixité fonctionnelle et sociale, il faut mixer les fonctions et donc à partir de là, il faut de la densité et il faut optimiser les éléments en termes qualitatifs.

Sur le logement social, aujourd'hui les taux qui sont indiqués sont bien sûr des taux maintenus au minima. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a aujourd'hui un programme local de l'habitat qui est en cours de remise à zéro et qu'avant que l'on ait les éléments du programme local de l'habitat, il est difficile aujourd'hui de fixer de manière précise les objectifs que l'on a. Mais, bien sûr, on n'ira pas en deçà des objectifs qui ont été actés précédemment.

**M. LE PRESIDENT.**- Je vous remercie. Je mets aux voix la délibération n° 28.4.

***La délibération n° 28.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.***

**S'abstiennent :**

- ***M. CUTURELLO***
- ***Mme DUEZ***
- ***Mme ALINAT***
- ***M. GAECHTER***
- ***M. SANTINELLI***
- ***M. ALLEMAND***
- ***M. INJEY (pouvoir)***

**M. LE PRESIDENT.**- La délibération n° 28.4 est ainsi adoptée ; nous passons à la délibération n° 28.5.

**M. PHILIP.**- Monsieur le président, si vous me permettez, je précise que les commissions ont donné des avis favorables aux dossiers qui ont été examinés.

**M. MARTIN.**- Monsieur le président, puisqu'on parle de commissions, je voudrais simplement signaler que les commissions sont un endroit où tous les fonctionnaires sont présents et sont capables de répondre aux questions et que, à la dernière commission aménagement, heureusement qu'il y avait des fonctionnaires pour remplir la salle parce qu'il y avait très peu d'élus qui étaient

représentés. Je pense que c'est un bon endroit pour débattre, cela simplifie peut-être les débats en assemblée.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci d'avoir apporté cette précision parce que c'est des sujets qui passionnent monsieur Cuturello mais il ne vient pas en débattre en commission.

Monsieur Alain Philip, vous avez de nouveau la parole.

### **28.5 Opération d'intérêt national de la plaine du Var - Zone d'aménagement différé provisoire**

**M. PHILIP.**- La délibération n° 28.5 porte sur l'opération d'intérêt national, notamment dans l'objectif de pouvoir développer une opération maîtrisée sur ce secteur et, entre autres, de pouvoir à la fois réaliser des logements, accueillir de l'activité à valeur ajoutée, préserver l'activité agricole et préserver les espaces naturels. Il s'agit de disposer des outils pour maîtriser le foncier, notamment d'éviter une évolution trop importante des coûts du foncier qui risquerait de tout annuler.

Il vous est proposé, par cette délibération, de demander au préfet de prendre un arrêté pour mettre en place une zone d'aménagement différé provisoire sur le périmètre de l'opération d'intérêt national, qui permettra pendant ce temps-là de pouvoir mener les études de définition et les orientations dont vous avez connaissance, et de préciser ensuite, s'il y a nécessité, la mise en place de zones d'aménagement différé.

Je précise que la zone d'aménagement différé provisoire a une validité de deux ans, elle permet de développer ces études et d'avoir les résultats et, ensuite, la zone d'aménagement différé ou les zones d'aménagement différé qui vous seront proposées et qui feront donc l'objet d'une nouvelle délibération, auront une validité de douze ans.

**M. LE PRESIDENT.**- Je vous remercie.

Pas d'intervention ?

Je mets aux voix.

***La délibération n° 28.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

### **28.6 Nice Méridia - Prolongation de la durée de validité de la promesse de vente du lot n° 1 du lotissement Sainte-Marguerite - Avenant n° 1**

**M. PHILIP.**- On revient à Nice Méridia, c'est en lien avec l'avant-dernière délibération que je vous ai présentée.

Dans le cadre de la première tranche de Nice Méridia, il y avait eu un accord suite à la consultation engagée à l'époque par la communauté d'agglomération, aujourd'hui communauté urbaine. Le projet avait été confié à un groupement COGEDIM/ICADE qui avait été lauréat de la consultation. Pour cela, une promesse de vente avait été faite. Suite à la demande du président de la communauté urbaine, on a remis autour de la table ce groupe d'opérateurs pour voir dans quelle mesure il était envisageable d'adapter et de faire évoluer leur projet notamment vers les objectifs de qualité et de performance énergétique mais aussi de mixité que j'évoquais tout à l'heure.

Je dois dire que les équipes en question ont joué le jeu, elles ont écouté avec beaucoup d'attention et ont répondu favorablement à cet objectif. Simplement, cela a nécessité le dépôt d'un modificatif du permis de construire pour adapter en ce sens le projet, et il faut donc aujourd'hui prolonger la promesse de vente puisque les délais ne concordent pas.

Il vous est donc proposé aujourd'hui d'autoriser la passation d'un avenant pour prolonger ces délais de promesse de vente simplement d'un point de vue administratif.

**M. LE PRESIDENT.**- Je vous remercie. Je mets aux voix.

***La délibération n° 28.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Je vous donne rendez-vous le vendredi 27 mars à 8 h pour la séance qui sera consacrée au vote du budget primitif 2009.

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour et je vous propose de lever la séance. Bonne journée et merci.

☆☆☆

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 11 h 40